

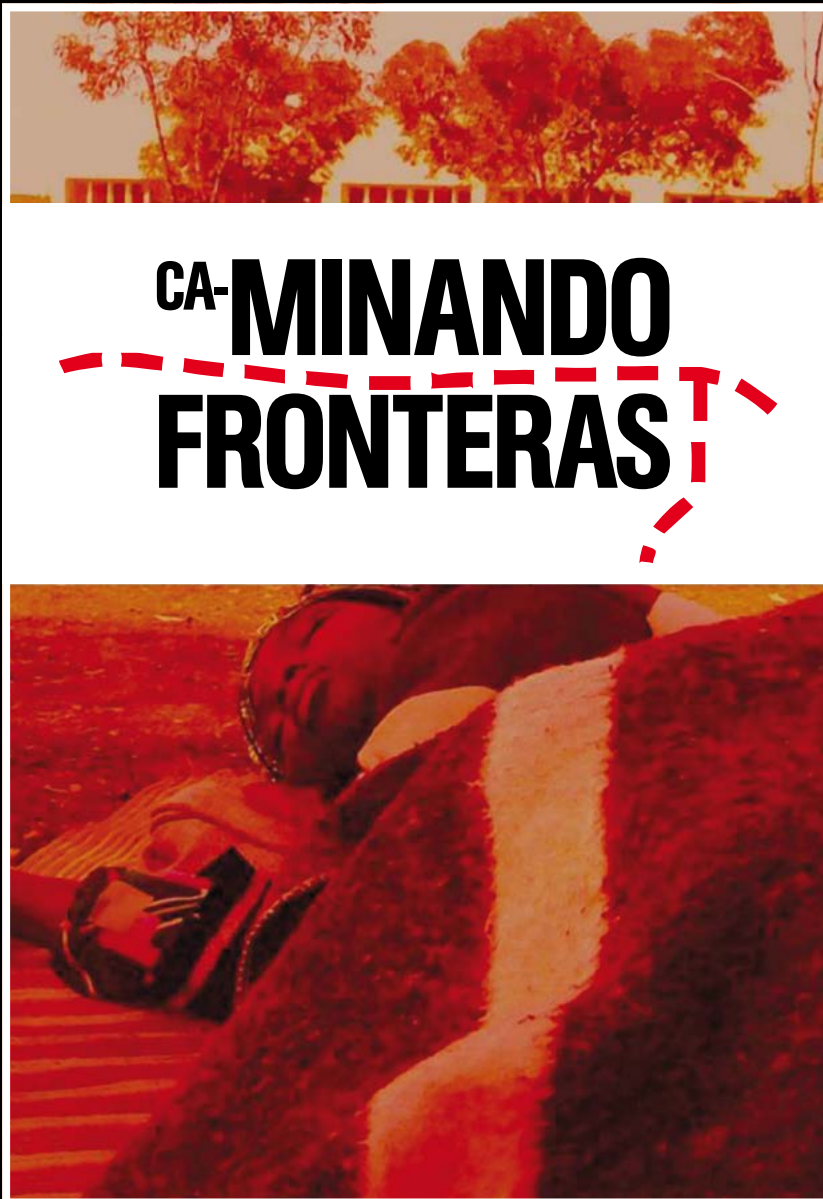


Après la frontière

CA-MINANDO
FRONTERAS

Mai 2017





Crédits

Edition

Caminando Fronteras

Espagne: +34 667 527 076 Maroc: +212 670 952 205

Email: caminando.fronteras@gmail.com

Web: www.caminandofronteras.wordpress.com

Rédaction

Helena Maleno

Prologue:

Nicolás Castellano

Textes:

Ndeubi Marie Thérésé

Yomie Serge

Serges Elver Njiki

Sylvie Agnes Sambou

Révision

Cristina Sánchez

Erika Guilabert

Ernesto G. Maleno

Mercedes Jiménez

Montse Sánchez

Équipe d'enquête

Carmen Mena

Ernesto G. Maleno

Helena Maleno

Ilargi Mayor

Montse Sánchez

Rosana Rodríguez

Sedrick Kouayi

Cabinet de traduction

Traducteurs

LuRa Trans - Resp. Chelo Luna de Prado

Perrine Broca

Graphisme et mise en page

Verónica Molines Flores - Email: vmolines@gmail.com

Photographies

Communauté de Côte d'Ivoire

Communauté guinéenne

Ernesto G. Maleno

Helena Maleno

Jesús Blasco

Miguel Parcha

Sedrick Kouayi

Date de publication

Mai 2017

Sommaire

Prologue. Les voix de la guerre des frontières	04
Après la frontière	09
Chapitre I. D'où viennent les récits ?	10
La dignité de mon fils. Ndeubi Marie Therésé. Quelle est la méthodologie utilisée ? Comment appliquons-nous l'EAP dans ce rapport ? Qui a participé à la construction des discours de ce rapport ?	
Chapitre II. Rapport historique : la construction de la guerre aux frontières espagnoles	20
Lettre à mon frère. Yomie Serge. Historique de la guerre.	
Chapitre III. La mer et les clôtures : les récits d'un rêve	36
« Boza » : un cri d'espoir. Serges Elver Njiki. Des chiffres criblés de douleur. Les stratégies d'accès à l'État espagnol. Le contrôle de l'accès par la mer: ● Ceuta. ● Canaries. ● Alborán. Le contrôle de l'accès par le Détroit. Le contrôle de l'accès par les clôtures: ● Melilla. ● Ceuta.	
Chapitre IV. La déconstruction de la guerre des frontières : des processus de résistance et de résilience	58
Le courage solidaire. Sylvie Agnes Sambou. Les migrants répondent à la criminalisation et à la stigmatisation. La recherche de droits, une alternative à la victimisation et à la réification. Le processus de résistance aux violences. Les familles des victimes luttent en quête de vérité, de justice et de réparation.	
Épilogue : in Memoriam	76

Prologue

Les voix de la guerre des frontières

Nicolás Castellano Flores

Les voix de la guerre des frontières

Ce sont eux qui racontent, c'est une guerre. Ndeubi Marie le fait en exigeant la justice au nom de son fils Larios, mort dans la « bataille » du Tarajal, le 6 février 2014. Cette mère reste traumatisée et son seul désir en ce moment est de voir l'endroit où git Larios, ramener ses cendres sur sa terre et pouvoir organiser des funérailles dignes.

La croissante militarisation des frontières espagnoles prend des noms et des corps dans ce rapport « Après la frontière », dont la grande valeur est qu'il est réalisé grâce au témoignage direct des victimes de ce conflit, en partant de la base de ce que « la population en mouvement est le sujet actif » comme le racontent les chercheuses du groupe Caminando Fronteras. Contre le récit habituel des migrations de ce côté du mur, du côté européen, qui réduit le migrant à des clichés de « victimisation et de réification », et parfois de claire criminalisation, ce travail veut donner la parole à ceux qui souffrent en cette époque peu raisonnable.

La scène que dessine le rapport, avec des données allant de septembre 2015 à décembre 2016, présente le profil de celles et de ceux qui tentent d'accéder à la frontière par la frontière sud de l'Espagne ou finissent malheureusement par s'y prendre. Les personnes qui racontent leur odyssée dans ces pages proviennent de 15 pays africains. Elles ont raconté leur histoire dans la douzaine d'endroits marqués au fer rouge par autant de jours, voire d'années, d'attente et de souffrance ; les forêts de Nador, Bel Younech, Castillejo, Boukhalef, Mesnana...

Yomie Serge vivait à Tanger avec son frère et ses amis. Tous avaient parcouru ensemble le trajet depuis le Cameroun. Son frère et tous les amis ont disparu alors que je tentais d'arriver à Tarifa dans un petit zodiac en plastique. Ce jour-là, lui aussi devait avoir tenté de traverser, mais le destin ne l'a pas voulu ainsi. « Dis-leurs que j'ai vu l'Europe, que j'ai réussi à entrer, mais que cela n'en valait pas la peine ». Leur témoignage ouvre le chapitre dans lequel est réalisé



un exercice nécessaire de mémoire historique sous l'introduction « la construction de la guerre aux frontières espagnoles ». Ces 12 pages dévastatrices racontent certaines des plus grandes barbaries commises contre ces personnes, au nom d'une supposée finalité de protection de nos frontières ou de contrôle de ces « flux migratoires ». Comme le signale le rapport, cette guerre pourrait remonter à plus d'une décennie, le problème est que le nombre de victimes est innombrable.

Caminando Fronteras le constate depuis 2003, avec l'affaire d'un Congolais qui est apparu dans la forêt de Bel Younech, portant le pyjama de l'hôpital de Ceuta, les dossiers d'expulsions illégales qui ont été commises depuis Ceuta et Melilla comprenant des cas d'enfants de 10 ans à peine. C'est aussi le cas des morts sur les clôtures d'octobre 2005, la honte de « Guantanamito » construite par l'Espagne en Mauritanie, en pleine « crise des boat people », les centaines de tombes sans nom

qui se succèdent dans des cimetières des Canaries et d'Andalousie. Citons encore le cas de Laucing Sonko, à qui ils ont crevé le gilet de survie et qui est mort noyé alors qu'il nageait vers Ceuta et dont le cas a fait que l'ONU a condamné l'Espagne pour l'agissement des Gardes civils qui l'ont expulsé, l'épisode de Isla de Tierra, les expulsions sommaires depuis Chafarinas et d'autres rochers... la guerre des frontières a déjà une histoire qui ignore les victimes, où les enfants migrants et la féminisation des transits n'y échappe pas non plus.

La fuite des « nettoyages des subsahariens » qui souffrent de l'autre côté du mur dans leur attente au Maroc, les viols, la traite, les descentes ont fait du voyage migratoire de ces personnes un « espace de non-droit », particulièrement préoccupant en Espagne, où les droits de l'homme sont prétendument garantis et où, en toute lumière et en toute transparence, nous voyons comment ils s'écroulent les uns après les autres.

Serges Elver ouvre un chapitre « La mer et les clôtures : les récits d'un rêve » au cri de la « Boza », avec laquelle bon nombre espère fouler enfin le territoire européen. Cette partie du rapport qu'ils ont devant eux montre que ce n'est pas seulement un recueil de témoignages comme celui de Serges, mais qu'il apporte des données horribles de chaque route et quantifiées par les alertes données par téléphone, qui fonctionne 24h/24 et qui a sauvé tellement de vies.

Ce sont des « chiffres criblés de douleur », 309 alertes lancées comme des cris désespérés depuis la mer. Ils correspondent à 7 079 personnes entre septembre 2015 et décembre 2016, dont 388 personnes décédées et disparues et seulement 22 d'elles ont été identifiées.

Sur les nombreuses données que nous apporte ce rapport, qui a la valeur unique d'être créé par les acteurs de chaque voyage, il y en a une particulièrement horrible : sur les 388 morts constatés, 122 étaient des filles, des enfants et des adolescents, c'est-à-dire que dans cette





« guerre », 31,4 % des victimes sont des mineurs. La part la plus importante de morts et de disparus est au Canaries, suivie par la mer d'Alboran et de Ceuta.

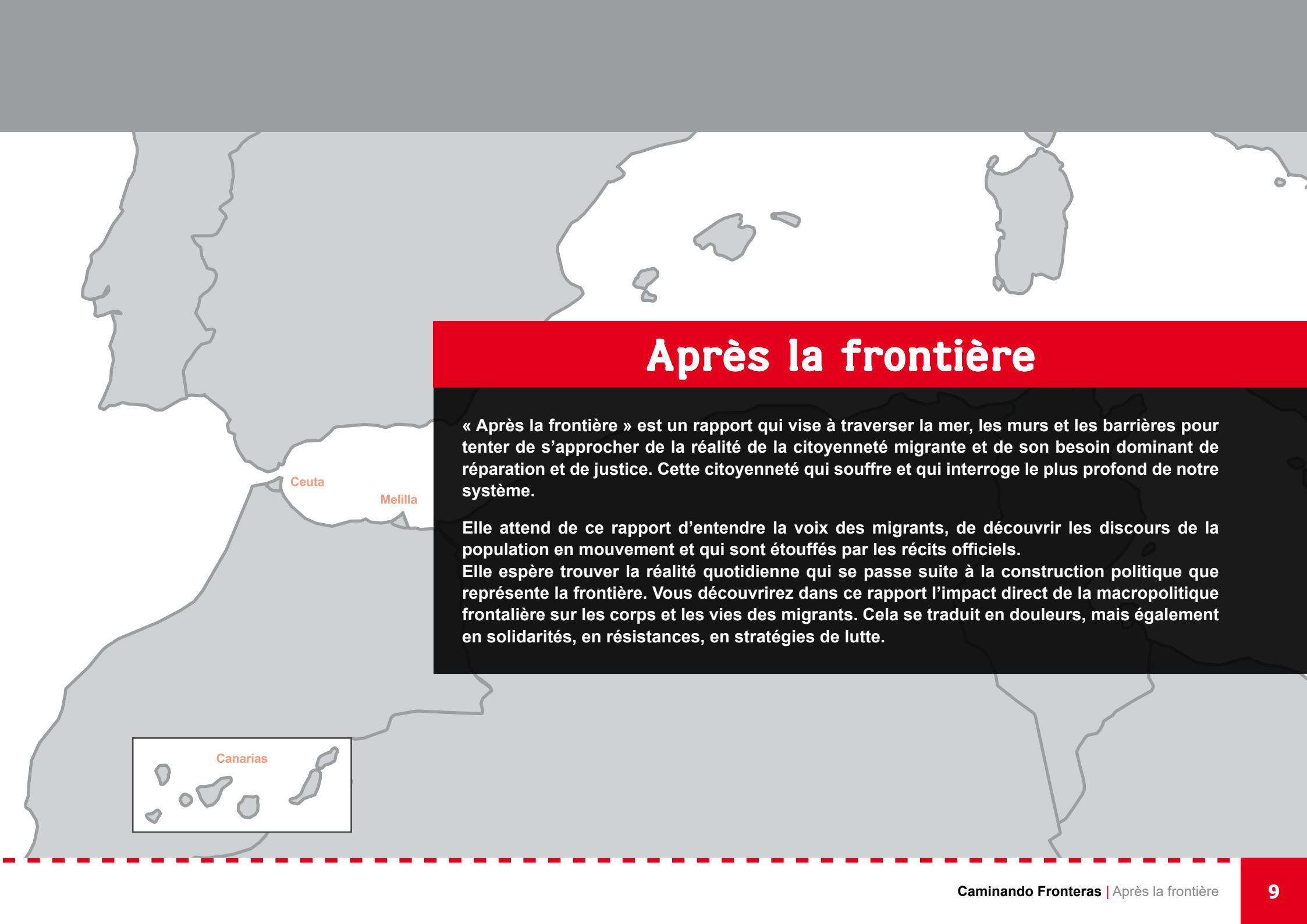
Les alertes depuis la terre montrent le déplacement forcé de plus de 2 213 personnes dans les environs des clôtures de Ceuta et de Melilla, avec 569 expulsions illégales par l'Espagne et 739 blessés par les forces de sécurité qui gardent les deux côtés de ces murs. Un autre des éléments les plus inquiétants que décrit le rapport est la constatation du manque d'attention porté aux survivants des naufrages qui ne font l'objet que de protocoles de sécurité et d'immigration mais jamais de protocole de victimes. La preuve des violations des droits qui sont décrites dans ces pages est aussi immense qu'inquiétante.

Mais parmi les voix que l'on entend dans ce rapport, il y a également de l'espoir. C'est celle de la courageuse Sylvie, qui a décidé de déclarer dans la procédure judiciaire accusant l'un de ses compagnons de bateau de fortune, Boubacar, d'être l'organisateur du voyage, alors qu'en réalité, il était l'un de plus de ceux qui ont vu mourir de soif et de faim plusieurs camarades sur la barge dans laquelle ils naviguaient vers les Canaries. Elle est un exemple des processus de résistance et de résilience qui sont décrits sur ces pages.

Ce rapport démonte la déshumanisation de l'autre qui abonde tant dans le récit des migrations de notre époque. Ces pages écoutent le cri de ceux qui se prennent dans nos frontières, tentent de transformer en justice, la douleur de ceux qui ont perdu la vie de leurs être chers, réclament un registre des disparus, demandent réparation « même, avec une poignée de terre », à enterrer les morts dignement.

Ce travail de Caminando Fronteras, cherche à rendre la dignité aux victimes, leur permet de raconter leur histoire à la première personne, d'écouter haut et fort les voix de la guerre de la frontière.



A stylized map of North Africa and the Canary Islands. The landmasses are shown in light gray against a white background. The Canary Islands are located in the Atlantic Ocean, west of the African continent. The cities of Ceuta and Melilla are marked on the northern coast of Africa. A red banner with white text is positioned over the map.

Après la frontière

« Après la frontière » est un rapport qui vise à traverser la mer, les murs et les barrières pour tenter de s'approcher de la réalité de la citoyenneté migrante et de son besoin dominant de réparation et de justice. Cette citoyenneté qui souffre et qui interroge le plus profond de notre système.

Elle attend de ce rapport d'entendre la voix des migrants, de découvrir les discours de la population en mouvement et qui sont étouffés par les récits officiels.

Elle espère trouver la réalité quotidienne qui se passe suite à la construction politique que représente la frontière. Vous découvrirez dans ce rapport l'impact direct de la macropolitique frontalière sur les corps et les vies des migrants. Cela se traduit en douleurs, mais également en solidarités, en résistances, en stratégies de lutte.

Canarias

Chapitre I

D'où viennent les récits ?

D'où viennent les récits ?



Ndeubi Marie Thérésé

La dignité intrinsèque de mon fils

Apprendre le décès de mon fils Larios a été épouvantable et jusqu'à ce jour, je n'ai pas pu surmonter cette situation. Le choc a été tellement grand, qu'il a eu des conséquences sur ma santé. Avant d'apprendre sa mort, j'avais parlé à mon fils et il m'avait parlé de son intention de se rendre en Europe par le Maroc pour trouver un travail et m'aider. Il comprenait qu'en étant veuve, je n'avais plus aucune aide depuis la mort de son père.

La dernière fois que je lui ai parlé, il m'a expliqué qu'il allait voyager avec un groupe d'amis. Je lui ai demandé comment il allait traverser, il m'a répondu qu'il allait monter dans un hélicoptère et que le risque de se noyer, comme je le voyais habituellement à la télévision, était écarté. Cela m'a tranquillisée et donc, de mère à fils, je lui ai donné mon consentement.

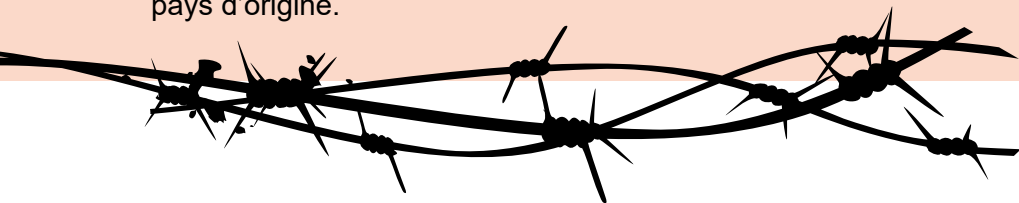
Mon aîné Feric m'a appelée dans la nuit du 7 février 2014 et m'a appris pour la première fois la mort de Larios. À ce moment-là, je ne l'ai pas cru, j'avais l'espoir de voir revenir mon fils. Ce n'est qu'à l'arrivée du groupe Caminando Fronteras que j'ai reçu la confirmation du décès de Larios, mon fils, et que j'ai pris conscience de cela. Les témoignages et les preuves vidéo qu'ils ont apportés m'ont laissée sans voix. À cet instant, j'ai perdu tout espoir de revoir un jour mon fils. Je me suis effondrée et sentie désemparée. Je me suis promise, avec l'aide de Dieu, d'aller voir l'endroit où gis la dépouille de mon fils, même si ce n'est qu'une fois et de ramener ses cendres à la terre de nos aïeux afin de pouvoir organiser des funérailles dignes, comme le veulent nos traditions africaines. Alors que je vous raconte ce témoignage, je ne surmonte toujours pas le traumatisme causé par la disparition de Larios.

Que la justice puisse triompher au nom de mon fils.

Quelle est la méthodologie utilisée ?

Ce rapport a utilisé une méthodologie d'Enquête Action Participative¹ (ci-après l'EAP), tournée vers la façon dont les communautés de migrants créent des discours et comment ils transforment ce discours en action. Ces communautés sont considérées par notre groupe, comme des agents fondamentaux qui peuvent générer un changement social en ce qui concerne la situation des frontières.

L'EAP s'est construite avec la citoyenneté en mouvement, mais également avec les réseaux familiaux des migrants dans différents pays d'origine.



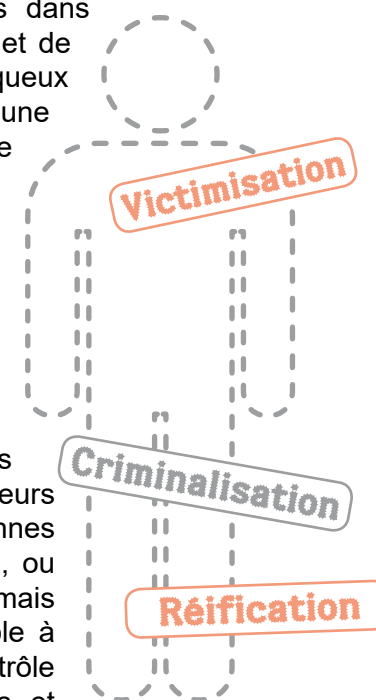
Face à cette situation de « guerre des frontières » espagnoles, avec la croissante militarisation de la frontière du sud de l'Europe, avec des personnes mortes et blessées tentant de rentrer dans une forteresse imprenable, l'objectif de cette EAP est d'accompagner l'autonomisation des communautés de migrants, et de chercher des potentialités qui sont présentes dans les populations en mouvement.

Ainsi, l'EAP réussit à concevoir des stratégies pour l'action de survie dans les environnements de « non-droit » que sont les frontières. Des actions conçues et exécutées par les migrants eux-mêmes qui partent de leur réalité virtuelle.

Le Groupe facilite et accompagne dans ce processus. Les personnes qui l'intègrent sont placées, positionnées et impliquées dans la situation, depuis le militantisme politique, l'activisme et la fonction académique.

Nous sommes partis de l'hypothèse que les récits et les actions de la citoyenneté migrante sont rendus invisibles dans les discours de criminalisation, de victimisation et de réification sur lesquels s'appuient les conflits belliqueux aux frontières. À cet égard, l'EAP nous apporte une vision depuis la résistance et sous l'approche de cet exercice de citoyenneté qui existe également dans les populations en mouvement². Ainsi en comparaison, ce rapport cherche à exposer les luttes, les stratégies et les discours des migrants.

La façon d'enquêter implique que la population en mouvement soit un sujet actif qui développe la connaissance de sa réalité et les chercheurs ont en cela une relation de sujet à sujet, les citoyens migrants et leur famille devenant des acteurs du processus. Dans l'EAP, il n'y a pas des personnes qui enquêtent ou qui font l'objet d'une enquête, ou une réalité objective qu'il faut appréhender, mais nous défaçons les récits, en donnant la parole à ceux à qui on la refuse par les processus de contrôle des frontières. Les communautés de migrants et leurs familles y participent, mais aussi les personnes qui enquêtent et le réseau des leaders sociaux existants, homme ou femme.



1. « Pour cela, nous utilisons la méthodologie de l'Enquête-Action Participative, inscrite dans la Sociologie critique appliquée, où la recherche est à la fois (auto) analyse, (auto) formation et (auto) gestion, dans un processus continu et en spirale de réflexion-action-réflexion, qui la rend accessible aux sujets en faisant fonctionner et en sociabilisant les savoirs et les pouvoirs. », Enquête-action participative dans le quartier de San Cristóbal de los Ángeles (district de Villaverde, Madrid), Alguacil Gómez ; Basgoiti Rodríguez ; Manuel ; Bru Martín, Paloma, 27 février 2006, page 334.

2. "Pedagogía de la indignación. Cartas pedagógicas en un mundo revuelto". Paulo Freire. Sao Paulo: UNESP.



Cette procédure s'est basée sur la réflexion réalisée par les communautés de migrants en transit et les familles des migrants depuis leur origine, en participant à la déconstruction de la réalité des frontières par lesquelles ils transitent et qui définissent leurs vies et leurs réalités. La connaissance acquise est utile pour la population en mouvement, pour agir d'une façon collective et transformatrice de cet espace de « non-droit » qu'elle occupe.

Cette enquête a une finalité pratique : rendre les communautés de migrants et leurs familles autonomes dans

La connaissance acquise est utile pour la population en mouvement, pour agir d'une façon collective et transformatrice de cet espace de « non-droit » qu'elle occupe

Mieux connaître la réalité et manipuler les outils de transformation permet aux communautés de migrants et à leurs familles d'agir plus efficacement dans leur réalité

des pratiques de résistance collective. Ainsi, ce processus est une forme d'intervention dans la réalité et vise à générer des actions de changement social, en considérant l'action comme une façon d'acquérir des outils qui aident à surmonter de futures situations. Cette enquête se propose de simplifier les connaissances nécessaires pour résoudre les problèmes ou contenir les violations des droits de l'homme.

Le processus et les façons de réaliser l'enquête sont déjà des actions qui organisent, mobilisent

et sensibilisent les communautés de migrants et leurs familles, mais il montre également des qualités occultes aux citoyens de transit et d'accueil. Mieux connaître la réalité et manipuler les outils de transformation permet aux communautés de migrants et à leurs familles d'agir plus efficacement dans leur réalité. Cela nous permet également de récupérer la conscience historique pour valoriser les réseaux de solidarité et de survie qui ont été créés dans des contextes de conflit belliqueux comme le sont les frontières espagnoles.

L'EAP libère le potentiel créatif et d'auto-réflexion des communautés. Ce processus nécessite de respecter le rythme lent de ces processus de transformation sociale. Certains des entretiens ou des cas ont été suivis sous une approche diachronique³, une analyse des réalités qui

3. « La méthode diachronique explique les phénomènes en les comparant à d'autres qui ont été présentés auparavant. Dans cette méthode, les phénomènes sociaux sont perçus comme une phase dans un processus dynamique.

s'étend dans le temps et qui permet de faire une analyse de la situation plus évaluative.

La participation des représentants de communautés de migrants, des leaders communautaires et des familles, homme ou femme, suppose l'implication dans le travail de recherche qui permet de transformer des expériences (en grande partie de répression et de violence) en des connaissances théoriques et méthodologiques de transformation sociale.



Comment appliquons-nous l'EAP dans ce rapport ?

1

Nous comprenons et nous analysons les problèmes des frontières du point de vue de la citoyenneté qui les subit. Cela dépasse l'approche que l'on a depuis les sociétés d'accueil et de transit qui pensent que les populations en mouvement sont simplement des victimes des mafias et des réseaux criminels organisés et que les populations en mouvement ne comprennent pas leur réalité et ne sont pas capables de construire des processus d'autonomisation et de pensée.

2

Nous partons de la socialisation de la connaissance sur les politiques qui s'appliquent aux frontières et les effets que celles-ci ont sur les personnes. L'objectif est de démocratiser des savoirs en utilisant des outils liés aux nouvelles technologies comme stratégie pour briser les discours hégémoniques sur la gestion des frontières. Cela permet de sortir des mécanismes et des formes de contrôle du savoir.

3

Elle donne de la voix et de la visibilité aux communautés de migrants dépouillés de leur catégorisation de personnes. Utiliser l'EAP dans une zone frontalière représente également la reconnaissance des personnes au-delà des discours de criminalisation, de victimisation et de réification. Il est essentiel de briser le discours des « non-personnes » qui transitent pas des lieux de « non-droit » et qui justifie la violence aux frontières.

L'approche utilisée est celle de transnationale⁴, comme elle ne pourrait être autrement lorsque nous parlons de populations en mouvement. La perspective transnationale nous donne le pouvoir d'analyser la mobilité des communautés, tout comme les processus de contrôle sur celles-ci.

Les territoires ne sont pas neutres, ils sont plutôt géographiquement conditionnés par les mécanismes de contrôle et de violation des droits des personnes qui se déplacent et ces mécanismes sont également transnationaux comme le processus de délocalisation frontalière ou l'exploitation des personnes. Nous abordons un processus vivant et divers. Pour cela, la perspective transnationale se relie à une approche multidisciplinaire, alliant des disciplines comme le journalisme, l'anthropologie appliquée, le travail social, le droit et la communication audiovisuelle.



Nous appliquons une approche des droits de l'homme car ils sont un moyen d'arriver à la pleine citoyenneté.

Le rapport est analysé sous une perspective de genre⁵ et sous une approche dans les droits de protection de l'enfance⁶. Nous prétendons analyser les différences entre les conditions et les besoins des hommes et des femmes dans des cas similaires, en essayant de rendre visible comment le genre peut avoir une influence sur la vie des personnes, en sachant que dans le cas des femmes migrantes, elles subissent

une double exploitation et sont plus exposées aux agressions et aux violations de leurs droits les plus élémentaires. Cela se passe également chez les enfants migrants, nous tiendrons donc compte de leurs besoins, en analysant les différents systèmes de protection des pays d'origine, en transit et européens et en rendant l'incidence nécessaire pour qu'il y ait une protection réelle des enfants et de leurs familles.

Qui a participé à la construction des discours de ce rapport ?

Nous nous tournons vers le récit des communautés de migrants.

Raconter et narrer avec une dimension communautaire est une forme d'autonomisation. Le récit de ces communautés s'oppose au discours militaire des frontières en élaborant les espaces politiques européens et diffusés par les médias. C'est le discours qui a fait des frontières européennes des espaces de « non-droit » et des lieux de guerre. Nous intégrons dans notre travail le leadership participatif⁷, qui plus qu'une somme de méthodes, est une pratique, une façon de comprendre le travail. Nous partons de la génération de conversations significatives dans lesquelles l'intelligence collective apparaît. Dans les conversations, les participants et les participantes, à travers différentes méthodes, proposent des alternatives et des solutions conformément à leurs besoins et à leur contexte.



4. "Convergencias teóricas y evidencias empíricas en el estudio del transnacionalismo de los inmigrantes". Portes, Alejandro (2005), En Migración y Desarrollo, Primer Semestre, pp. 2-19.

5. "Towards a feminist vision of citizenship, rethinking the implications of dignity, political participation and nationality", NARAYAN, U. (1997), M.L. Shanley y U. Narayan (eds.).

6. PhD thesis Intrusos en la Fortaleza, Jiménez Mercedes, 2014, Departamento: Antropología Social y Pensamiento Filosófico Español. Facultad de Filosofía y Letras. Universidad Autónoma de Madrid. Available at https://repositorio.uam.es/bitstream/handle/.../40064_Jimenez_Alvarez_Mercedes.pdf? PhD thesis Intrusos en la Fortaleza, Jiménez Mercedes, 2014, Departamento: Antropología Social y Pensamiento Filosófico Español. Facultad de Filosofía y Letras. Universidad Autónoma de Madrid. Available at https://repositorio.uam.es/bitstream/handle/.../40064_Jimenez_Alvarez_Mercedes.pdf

7. Aportaciones básicas de la IAP a la Epistemología y Metodología, Tomás Rodríguez Villasante. Documentación social, ISSN 0417-8106, N° 92, 1993 (Ejemplar dedicado a: Investigación-Acción participativa), pp. 23-42. Available at <https://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=138557>.

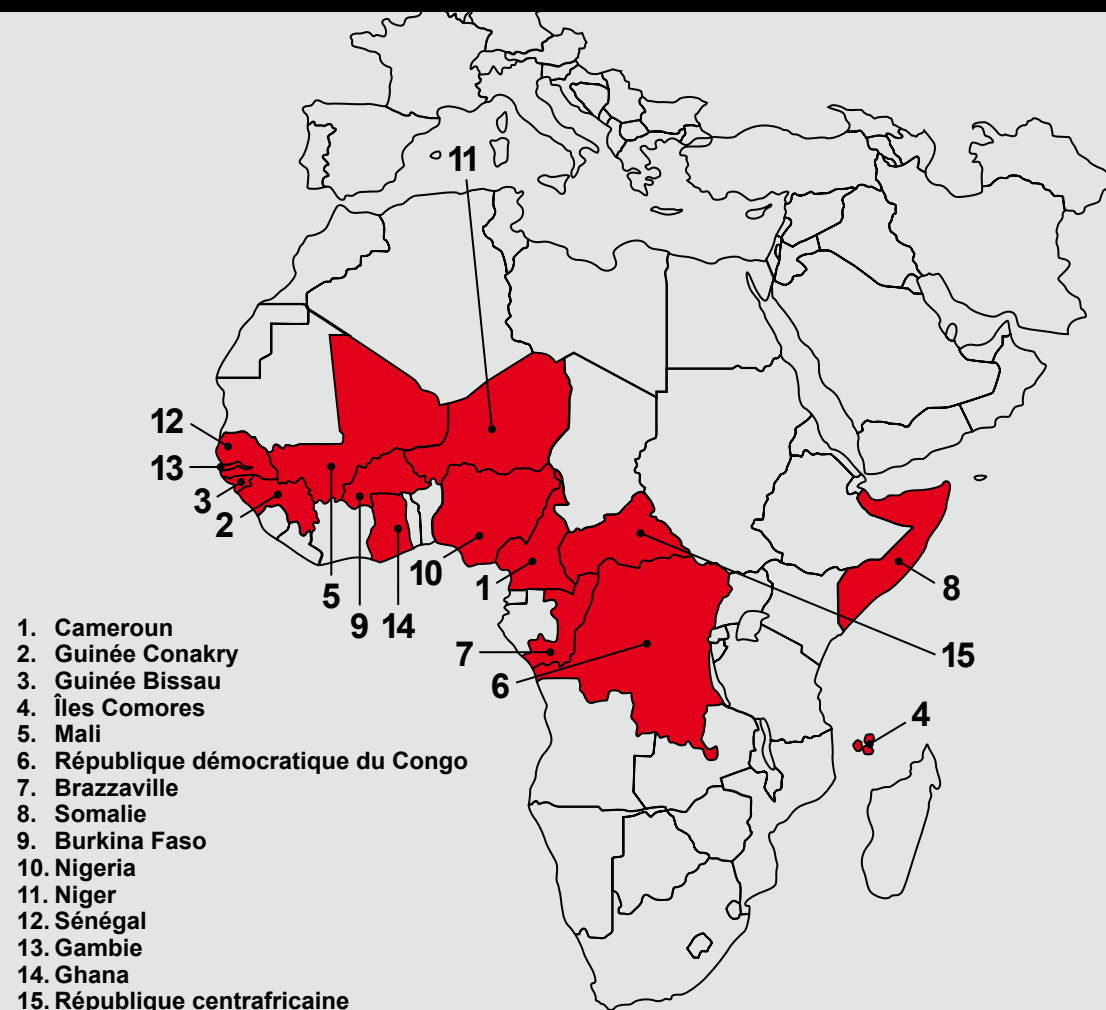
Ce rapport s'inscrit dans le cadre du projet d'Observatoire transnational de transit à la frontière Sud et dont le travail repose sur une méthodologie d'enquête sociale appliquée, explicative et primaire.

Le rapport englobe les données collectées du mois de septembre 2015 au mois de décembre 2016. La base fondamentale de la collecte des données est la présence des chercheurs du groupe dans les espaces de frontière et le travail réalisé horizontalement avec les communautés de migrants.

Les personnes qui ont participé à ce travail provenaient de pays d'Afrique subsaharienne : Cameroun, Guinée Conakry, Guinée Bissau, îles Comores, Mali, République démocratique du Congo, Brazzaville, Somalie, Burkina Faso, Nigeria, Niger, Sénégal, Gambie, Ghana, République centrafricaine. Les groupes de femmes et d'enfants ont eu un espace spécifique, nécessaire pour trouver dans leurs récits les spécificités de différenciation de la façon dont la violence les affecte.

Les espaces dans lesquels nous avons travaillé avec les migrants ont été les suivants : les forêts de Nador, les forêts de Bel Younech et de Castillejo, les forêts de Dijon à Tanger, les quartiers de Boukhalef et Mesnana, Laayoune, Fès, Ceuta, Melilla, Las Palmas, Algésiras, Almeria et Malaga.

Les personnes qui ont participé à ce travail provenaient de :





Ainsi, les discours collectifs provenant de la citoyenneté migrante et de leurs familles ont été construits grâce à différents outils :

L'analyse de la documentation des cas de violation des droits fondamentaux des migrants

À partir de la construction des discours dans les communautés, nous avons pu travailler et identifier des cas individuels de violation des droits de l'homme provoqués par les politiques mises en œuvre dans les espaces frontaliers. Nous avons analysé à travers les cas comment les espaces et les discours de violence et de conflit ont été construits à la frontière du sud, ce qui permet que les droits de l'homme passent au second plan. Sous une approche des droits de l'homme, à travers les cas, nous avons réussi à évaluer l'impact des politiques publiques, sur la violation des droits fondamentaux des migrants dans les contextes de frontière.

Nous avons analysé les dénonciations et les réponses des différentes institutions qui ont participé à la violation des droits ou qui ne répondaient pas à leur protection. Parmi elles, des demandes au système de protection judiciaire aussi bien dans l'État espagnol qu'au Maroc ; des plaintes auprès du Médiateur espagnol et des plaintes auprès du Conseil national des droits de l'homme du Maroc.



Les conversations focalisées

À travers les guides des conversations, nous avons obtenu des informations sur la réalité de la frontière. Elles étaient dirigées à des leaders communautaires, homme et femme, et aux migrants qui rapportaient une violation des droits de l'homme. Nous avons cherché, pour eux, des espaces de sécurité et nous avons animé les entretiens par des questions clés..

Entretiens informels

Ils ont été réalisés dans les environnements frontaliers pendant le déroulement de la vie quotidienne de la citoyenneté migrante. Il permet d'évaluer la situation dans les contextes et de réaliser une approche de la réalité qui prétend ensuite travailler pendant les conversations.



Les conversations libres

Même si elles disposaient d'un schéma, elles étaient ouvertes aux questions que les personnes interrogées voulaient aborder. C'est un instrument important compte tenu de la réalité changeante des frontières et de l'adaptation aux situations que la citoyenneté migrante réalise en tant que stratégies de résistance.

Les entretiens semi-structurés

Nous avons interrogé des personnes qui peuvent avoir un impact sur la zone (journalistes, avocats, techniciens de projets sociaux) et des leaders communautaires, homme et femme. L'objectif des entretiens a été d'avoir une évaluation sur les cas de violence à la frontière et de l'efficacité des recours de protection contre cette situation de « non-droits ».



L'observation participative

Dans le travail quotidien, à travers les différentes activités que les personnes du groupe réalisent, nous avons obtenu des informations à partir des espaces de cohabitation. Les instruments avec lesquels nous avons travaillé sous le modèle de journaux de terrain ont été au nombre de deux :

Les procès-verbaux des Brigades des droits et des Brigades de santé : réalisés dans différents espaces gérés par les citoyens migrants. Ils servent à approfondir la connaissance de problèmes ponctuels, auxquels on travaille à travers l'autonomisation dans l'accès aux droits fondamentaux dans les espaces de « non-droit » des frontières.

Les ateliers de travail : En réunissant les personnes des communautés afin qu'elles dialoguent et confrontent leurs connaissances et leurs avis sur les problèmes et les besoins. À travers d'eux, nous avons élaboré des discours alternatifs à la guerre des frontières.



L'enquête a été complétée par des informations quantitatives

Grâce à un système d'alertes sur les violations des droits de l'homme à la frontière au moment de la traversée, avec un téléphone 24h/24, nous avons pu quantifier les alertes et les impacts de ces moments de la traversée sur les droits des personnes migrantes. L'information provenait de sources primaires, des propres communautés de migrants. L'échantillon des actions a été suffisamment significatif pour pouvoir évaluer des pourcentages sur des situations de violation des droits dans les tentatives d'accès à un territoire de l'État espagnol.

L'efficacité des brigades de droits, des brigades de santé, des ateliers de travail des communautés de migrants et du système d'alertes 24h/24 est remarquable. Le pouvoir du communautaire (ubuntu) dans la population subsaharienne en mouvement nous a permis non seulement de faire une analyse de la situation que vit la citoyenneté migrante dans les espaces de « non-droit des frontières » et de l'impact sur leurs vies ; il nous a également donné des idées essentielles pour comprendre des résistances et des stratégies communautaires pour survivre dans ces situations d'une extrême violence.

Chapitre II

Rapport historique : la construction de la guerre aux frontières espagnoles

Rapport historique : la construction de la guerre aux frontières espagnoles



Yomie Serge

Lettre à mon frère

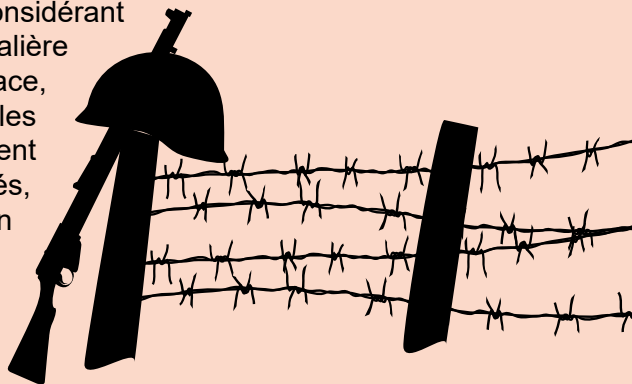
Depuis que tu es parti, mon frère, j'ai eu des années très difficiles et tristes. Tu étais bien plus qu'un petit frère pour moi, j'avais confiance en toi et tu ressentais la même chose pour moi. Je ne trouve pas les mots exacts pour exprimer cette douleur. Repose en paix et dit à Fabien, Pepito, Zidane, Achour, Gauss, Billy, qu'ils t'accompagneront là où tu te trouves. Dis-leurs que j'ai vu l'Europe, que j'ai réussi à entrer et que tout cela n'en valait pas la peine.

"Le frère de Serge a disparu, avec ses amis dans le détroit"



Historique de la guerre

« Les discours et les politiques sur les frontières sont des réalités qui dessinent et construisent de nouvelles guerres en ce XXI^e siècle. Jusqu'au début de la première décennie, les frontières ont commencé à avoir une personnalité allant au-delà de leur concept de limite de terre pour s'étendre à un espace catégorisé avec des règles propres, les frontières en tant qu'espaces juridiques et politiques qui semblent être séparés des lois du reste du territoire, y compris si ces Etats s'auto-proclament démocratiques ou États de droit. Mais le concept de problème ne satisfaisait pas véritablement les nouvelles politiques de contrôle et a dérivé vers un conflit, entendu comme une situation de pré-guerre et depuis plus d'une décennie, la guerre est déjà une réalité avec d'innombrables victimes. Les déclarations des représentants des institutions espagnoles, en considérant que la ligne frontalière bouge et se déplace, se trouvant là où les militaires qui la protègent ont été positionnés, est la représentation la plus visuelle de ce front de guerre, s'assimilant presque au mouvement des tranchées⁸ ».



En 2003, Samy Abako est apparu assommé dans la forêt aux abords de la ville de Ceuta, du côté marocain. Il n'en finissait pas de s'étonner, il était dans la ville de Ceuta lorsque la Garde civile l'a arrêté et ramené au Maroc par une petite porte de la frontière.

À ce moment-là, il a voulu dénoncer le fait d'avoir été ramené mais comment prouver qu'il avait été à Ceuta ? Où dénoncer ce qui s'était passé ?.

Ces années-là, les pratiques d'expulsion des migrants depuis l'intérieur des villes de Ceuta et Melilla, s'étaient intensifiées et des scènes de persécution de la Garde civile et de migrants étaient devenues des images courantes dans les rues des deux villes. Des migrants se réfugiant au centre de San Antonio à Ceuta, ou se cachant dans plusieurs endroits de Melilla, en essayant d'arriver au commissariat et de demander asile faisait partie du quotidien.

La situation est si terrible qu'à la fin de 2003⁹, un homme Congolais est arrivé à la forêt de Bel Younech vêtu du pyjama de l'hôpital de Ceuta. À ce moment-là, il a déclaré avoir été expulsé après que deux personnes sans uniforme ont obligé l'infirmière à lui retirer le cathéter qu'il portait.

Le 28 décembre 2004, la Garde civile expulse des migrants, des hommes qui se trouvaient à l'école San Antonio de Ceuta, dont neuf avaient demandé une protection internationale. Des organisations sociales ont réussi à prouver devant l'ACNUR l'expulsion illégale de ces demandeurs d'asile et le gouvernement, sous la pression des Nations unies, a promis de délivrer des visas à ces neuf demandeurs s'ils se présentaient devant un consulat espagnol. Les communautés de migrants ont réussi à protéger certains des demandeurs qui avaient été

8. Viento Sur, n°150: 1917-2017: Repensar la Revolución. Gabriel y su última batalla. No sangran las fronteras: guerras no declaradas del siglo XXI, Maleno Garzón Helena, p. 76. Available at www.vientosur.info

9. Agencia Efe. "Supuestas expulsiones generalizadas de inmigrantes". 22 February 2003. Available at <http://web.eldia.es/vivir/2003-02-22/243-Supuestas-expulsiones-generalizadas-inmigrantes.htm>

expulsés jusqu'à la frontière de l'Algérie et du Mali. Avec la solidarité de leurs camarades, ils sont arrivés au Consulat de Tanger où ils ont reçu les visas nécessaires pour revenir sur le territoire de l'État espagnol.

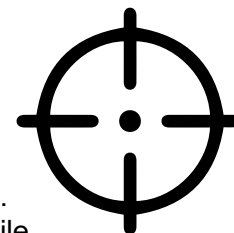
Le 26 février 2005, un enfant Guinéen de 10 ans raconte une histoire dans la forêt pendant qu'ils font état des expulsions et des violations des droits fondamentaux sur la clôture de Ceuta. Le petit raconte dans son histoire, qu'après avoir été expulsé par la Garde civile par la porte de la clôture, les militaires marocains l'ont séquestré et violé. L'enfant a été traité par les services médicaux de Médecins sans frontières et son cas figure dans le rapport de cette organisation intitulé « Violence et immigration ¹⁰ ».

Ce document de 2006 évoque les renvois illégaux : « Amnesty International a reçu des rapports de personnes qui avaient été interceptées, puis expulsées, alors qu'elles se dirigeaient vers un commissariat de la Police nationale pour obtenir des documents prouvant qu'elles étaient arrivées sur le territoire espagnol. Certaines ont signalé que des membres de la Garde civile avaient expulsé de façon illégale des personnes qui avaient été au commissariat de police et qui avaient obtenu une date pour

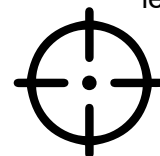
**Amnesty International
a reçu des rapports de
personnes qui avaient
été interceptées,
puis expulsées, alors
qu'elles se dirigeaient
vers un commissariat
de la Police nationale
pour obtenir des
documents prouvant
qu'elles étaient
arrivées sur le
territoire espagnol**

traiter leur demande d'asile », d'après ce qui ressort dans leur rapport de Ceuta et Melilla une année après¹¹.

Mais la violence s'est accrue et au mois de septembre 2005, une personne est morte après qu'une balle en caoutchouc l'ait atteinte dans la zone de la gorge alors qu'elle essayait de parvenir à Melilla en traversant la clôture. « Les balles en caoutchouc utilisées par la Garde civile sont faites de caoutchouc solide et ont à peu près la taille d'une balle de tennis. Ils tirent généralement depuis la zone qui se trouve entre les deux clôtures, car elles sont trop grandes pour traverser la maille métallique. Les fonctionnaires chargés de faire respecter la loi les utilisent pour empêcher que les personnes n'escaladent les clôtures ou pour éviter qu'elles ne traversent la deuxième clôture lorsqu'elles se trouvent dans l'espace situé entre les deux. En général, ils tirent contre elles lorsqu'elles sont dans la partie supérieure de la clôture, visage et corps exposés, ce qui provoque des lésions sur les tempes, les oreilles, les yeux, la lèvre supérieure et le cou. La distance contre l'arme et la personne ciblée n'est généralement que de quelques mètres », explique Amnesty International¹².



Sur la clôture de Ceuta, 5 personnes au moins sont également mortes ce mois-là, à cause de tirs d'armes à feu. D'après l'État espagnol, les balles provenaient des forces de sécurité marocaines, car d'après les autorités marocaines, les tirs ont été effectués par la Garde civile. Les témoins ont mentionné dans l'enquête que deux des personnes mortes ont été transférées du côté espagnol par l'une des portes de la clôture avec le Maroc.



10. Violencia e inmigración. Informe sobre la inmigración de origen subsahariano (ISS) en situación irregular en Marruecos, p. 18. Médicos Sin Fronteras. 2005. Available at <http://estaticos.elmundo.es/documentos/2005/09/28/informemsf.pdf>

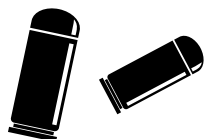
11. Ceuta y Melilla, un año después, pg. 17. Amnistía Internacional. 2006. Available at https://www.es.amnesty.org/uploads/media/Ceuta_y_Melilla_2006.pdf

12. Ceuta y Melilla, un año después, pg. 6. Amnistía Internacional. 2006. Available at https://www.es.amnesty.org/uploads/media/Ceuta_y_Melilla_2006.pdf

Au mois d'octobre 2005, six personnes sont mortes sur la clôture de Melilla, et dans ce cas, d'après l'enquête du Maroc, les morts ont été provoquées par des tirs des forces de sécurité marocaines.



Au jour d'aujourd'hui, il n'a pas été possible de dégager de responsabilités concernant les tirs qui ont été effectués sur la clôture de Ceuta et de Melilla, causant des victimes mortelles.



P., un Congolais, avait peur de dénoncer mais a déclaré à Amnesty International que le doigt qui lui manquait au pied était dû à un tir effectué par un Garde civil alors qu'il tentait d'arriver à Ceuta en passant par la clôture.

Cisse gardera toujours en mémoire l'image de Rougeur, son camarade, qui est resté accroché à la clôture tout en se vidant de son sang¹³, mourant devant les yeux de ses amis.

Cette répression au moment où la citoyenneté migrante essayait de passer sur le territoire espagnol, a été soutenue par une politique de siège dans les forêts limitrophes aux villes de Ceuta et de Melilla. Elle s'est terminée par les déportations massives de 2005¹⁴, où des milliers de personnes ont été conduites par le Maroc vers le désert et abandonnées à leur sort dans le cadre d'expulsions collectives qui ont été condamnées par les Nations unies.

Le ministre des Affaires étrangères de l'État espagnol de l'époque,

6 six personnes sont mortes sur la clôture de Melilla, et dans ce cas, d'après l'enquête du Maroc, les morts ont été provoquées par des tirs des forces de sécurité marocaines

Fernández Moratinos, a félicité le Gouvernement du Maroc pour sa gestion de la situation. Les personnes qui sont mortes abandonnées dans le désert sont innombrables et bon nombre sont des femmes et leurs bébés.

Human Rights Watch faisait ainsi référence à ces tragédies, « D'après les informations communiquées, le Gouvernement du Maroc a commencé à transporter des centaines d'homme, de femmes

et d'enfants dans des convois d'autobus vers la frontière algérienne, alléguant que les immigrants avaient passé cette frontière pour entrer au Maroc. Il semblerait que de nombreux immigrants aient été menottés par deux, sans recevoir ni eau ni nourriture ».¹⁵

Toutefois, les actions de violence n'ont pas freiné les mouvements de personnes. Elles ont plutôt déplacé la route d'accès vers la Mauritanie et le Sénégal pendant ce qui s'est appelé une nouvelle fois « la crise des boat people ». L'année 2006 a été un moment fort. Depuis le Sénégal et la Mauritanie, près de 30 000 personnes sont sorties en destination des îles Canaries durant cette année. L'État espagnol a donné des subventions directes aux deux pays pour freiner l'immigration irrégulière¹⁶. Il a fourni des « ressources matérielles et humaines pour renforcer la surveillance

13. "Cinco muertos en un asalto en la frontera de Ceuta; Zapatero moviliza a 480 soldados". El Mundo. 29 September 2005. Available at: <http://www.elmundo.es/elmundo/2005/09/29/sociedad/1127968660.html>

14. Jiménez, Yasmina. "Médicos Sin Fronteras localiza a cientos de inmigrantes llevados al desierto por Marruecos". El Mundo. 8 October 2005. Available at: <http://www.elmundo.es/elmundo/2005/10/07/solidaridad/1128682072.html>

15. España: Las deportaciones a Marruecos ponen en peligro a los inmigrantes: La violencia contra los inmigrantes en Ceuta y Melilla requiere una investigación independiente. October 2005. Human Rights Watch. Available at: <https://www.hrw.org/es/news/2005/10/12/espana-las-deportaciones-marruecos-ponen-en-peligro-los-inmigrantes>

16. En utilisant à cet effet des postes d'Aide officielle au développement, c'est-à-dire de lutte contre la pauvreté, pour des activités de coopération policière I (AZKONA, 2011_ X Congrès AECPA : La politique dans le réseau Murcie). Disponible sur <http://www.aecpa.es/uploads/files/modules/congress/10/papers/130.pdf>



sur les côtes ». Avec cet argent, un centre de détention a été financé. Les organisations sociales l'ont surnommé « Guantanamo », à cause de la situation de violation de droits qui s'y produisait, faisant le parallèle avec la prison étasunienne très sécurisée qui se trouve à Guantánamo (Cuba), dépourvue de tout type de droits.

En ce qui concerne le centre de détention (Guantanamo) situé à Nuadibú (Mauritanie), la CEAR expliquait : « les autorités mauritaniennes déclarent un manque préoccupant de responsabilité vis-à-vis de la situation du centre de détention de Nuadibú, et reconnaît encore qu'il ne réunit pas les conditions minimales et qu'il est nécessaire d'avancer vers une approche humanitaire des migrations. Les mêmes autorités signalent clairement et de façon répétée que c'est une intervention

qu'ils réalisent sur demande expresse du Gouvernement d'Espagne, ils restent donc en attente de ce que celui-ci demande ou prenne des décisions sur l'avenir du centre de Nuadibú ». ¹⁷

En 2013, Jorge Fernández Díaz, alors ministre espagnol de l'Intérieur, mettra en avant les chiffres pour prouver le succès de ces mesures : le nombre de personnes qui étaient dans les îles Canaries, à savoir plus de 30 000 personnes en 2006, est passé à un peu plus d'une centaine en 2012.

L'intérêt suprême de l'État était de couper le flux migratoire peu importe les morts et les violations des droits et des libertés fondamentales. Le destin de bon nombre d'entre eux a été d'être déporté sans garanties en Mauritanie. Parmi eux, se trouvaient Bari, une personne avec une diversité fonctionnelle ou Ismaël, un adolescent de 15 ans, tous deux originaires du Sénégal. Des milliers d'humiliations et de violations de droits. Des centaines de tombes sans nom. Rien que dans l'île de Fuerteventura, près de 1 600 personnes sont enterrées sans avoir été identifiées.

Rien que dans l'île de
Fuerteventura, près de
1.600
personnes sont enterrées sans
avoir été identifiées



17. Informe de evaluación del centro de detención de migrantes en Nouadhibou (Mauritania), p. 27. CEAR. Madrid, 10 December 2008. Available at: <https://boletinderechoshumanos.files.wordpress.com/2015/02/informe-cear-nouadhibou-2009.pdf>

D'après la chaîne Ser dans un reportage, « certaines personnes se sont battues pour réussir à identifier ces immigrants. Parmi eux, l'expert en génétique médico-légale, José Pestano, qui conserve, encore aujourd'hui, plus de 70 échantillons d'ADN d'immigrants noyés en face des Canaries. Ce professeur de l'Université de Las Palmas a conçu un système pour localiser les familles des victimes de ces naufrages, mais personne, aucun politicien, aucune autorité, personne ne l'a aidé à mettre en place ce système d'identification ».¹⁸

Pendant tout ce temps, seules quelques condamnations dans des tribunaux internationaux ont signalé les responsables de ces massacres. L'État espagnol a été condamné par le Comité contre la Torture¹⁹ en ayant accusé les forces de sécurité responsables de la mort de Sonko Lauding, qui a été jeté à la mer aux côtés de trois personnes au mois de septembre 2007. Sonko, Sénégalais, a été intercepté par la Garde civile alors



qu'il tentait d'arriver à la nage à Ceuta, mais ils ont ensuite décidé de le rejeter à la mer.

La Garde civile a expliqué dans ses déclarations qu'elle appliquait un protocole établi par la sous-délégation de Gouvernement de Ceuta. F., un homme Camerounais, et J. une femme Camerounaise, compagnons de ce voyage fatidique, continuent de se rappeler la scène macabre, comment ils ont été jetés encore une fois à la mer et comment ils sont arrivés à la côte épuisés en essayant de tenter de sauver leur vie.

Ils le rappelaient ainsi : « c'est un ami de Côte d'Ivoire qui tirait Sonko car il ne savait pas nager. Lorsqu'ils nous ont jeté encore une fois à l'eau, Sonko criait, s'accrochait au patrouilleur de la Garde civile, il disait en français qu'il ne savait pas nager. Mais ils l'ont laissé couler. Nous avons vu un Garde civil qui s'est jeté à l'eau, nous supposons qu'ils se sont rendu compte qu'il ne savait vraiment pas nager. La Garde civile a voulu laisser le cadavre sur la plage marocaine de Bel Younech, mais les marocains ont refusé, en disant que c'était leur mort et de l'emporter ».

Il convient de souligner qu'à partir de 2008, nous avons commencé à assister à la féminisation de la citoyenneté migrante dans les frontières de l'État espagnol. Des femmes qui viennent couvrir la demande des États européens, que ce soit sur le marché sexuel ou dans l'industrie de l'entretien domestique. Les réseaux de traite se multiplient, disposés à couvrir ces niches d'exploitation.²⁰ Les femmes viennent avec leurs enfants ou bien souvent, elles tombent enceinte pendant leur transit migratoire (à cause de la violence sexuelle). Elles ne décident pas quant à leur santé sexuelle et reproductive, mais elles ne décident pas non plus du destin de leurs enfants.

18. Bañuelos, Javier/ Del Valle, Marta. "La tumba de los 'sin nombre'. El olvido de los inmigrantes ahogados sin identificar". Punto de Fuga. Cadena Ser. 16 September 2016. Available at: http://cadenaser.com/programa/2016/09/16/punto_de_fuga/1474043187_231745.html

19. Maleno, Helena. "Condena internacional al Estado español". Periodismo Humano. 16 February 2012. Available at: <http://pandoras.periodismohumano.com/2012/02/16/condena-internacional-al-estado-espanol/>

20. Huete Machado, Lola. "Mujeres Invisibles". El País. 15 February 2009. Available at: http://elpais.com/diario/2009/02/15/eps/1234682813_850215.html



Women's Link Worldwide, dans son rapport sur les « Femmes migrantes » au Maroc, mentionne ceci : « la violence sexuelle conduit à un grand nombre d'avortements non désirés et à la pratique d'avortements dangereux (...), le refus de l'autonomie sexuelle et reproductive et l'une des formes de violence continue, est que la prise de décisions en matière de santé sexuelle et reproductive est cooptée par les hommes, qu'ils soient leur « compagnons », leurs « maris » ou leurs « patrons ». Dans le cas des femmes victimes de traite, les décisions sont toujours entre les mains du réseau ».²¹

En 2009, un bateau a naufragé face à l'îlot Persil. Des hommes, des femmes et leurs bébés se sont noyés. Les survivants, recueillis par la Marine royale marocaine, ont été déportés vers le désert, à la frontière avec l'Algérie.²²

Cette année-là, le fils de Ben, âgé de onze ans, et originaire de République démocratique de Congo, disparaît. Désespéré, son père avait négocié avec un passeur sa traversée de la frontière pour ensuite l'emmener vivre avec son frère en France. Le passeur lui avait assuré avoir des contacts avec des fonctionnaires des aéroports de sortie et de destination, Casablanca et Madrid. L'enfant n'est jamais arrivé en France.

Il est surprenant de voir que la « guerre des frontières » ne se montre pas moins intense, ni même avec les enfants de migrants. Au mois de novembre 2012, deux adolescents, Mohammed, 17 ans, et Ibrahim, 15 ans, sont expulsés à Nador depuis Melilla, après avoir passé un an sous la tutelle de l'Établissement public de protection des mineurs à Melilla. Les autorités ont vérifié que c'était bien eux, mais ont refusé de permettre

leur retour sur le territoire. Les enfants ont traversé à nouveau, au péril de leurs vies²³ dans les bateaux, se déclarant majeurs, car d'après Ibrahim « être mineur en Espagne est très dangereux ».

Trois mois auparavant, au mois de septembre 2012, deux citoyens camerounais subissaient une expulsion collective. Ils faisaient partie des 73 personnes qui sont arrivées sur l'île de Tierra, un îlot espagnol situé à quelques 30 mètres de la côte marocaine. Ils ont ensuite déposé une plainte contre l'État espagnol auprès de la Cour européenne des droits de l'homme.²⁴

2009

un bateau a naufragé face à l'îlot Persil. Des hommes, des femmes et leurs bébés se sont noyés. Les survivants, recueillis par la Marine royale marocaine, ont été déportés vers le désert

21. Summary of the Report: Migrant Women in Hiding: Clandestine abortion in Morocco. Women's Link Worldwide 2011. Available at: http://www2.womenslinkworldwide.org/wlw/new.php?modo=detalle_proyectos&dc=55
22. Agencia Efe. "Enviados a la frontera con Argelia los supervivientes de la patera hundida". ABC. Available at: http://www.abc.es/hemeroteca/historico-21-09-2009/abc/Nacional/enviados-a-la-frontera-con-argelia-los-supervivientes-de-la-patera-hundida_10318268101.html
23. Blasco de Avellaneda, Jesús. "Expulsado ilegalmente de España dos veces siendo menor". Periodismo Humano. 27 June 2013. Available at: <http://periodismohumano.com/migracion/expulsado-ilegalmente-de-espana-dos-veces-siendo-menor.html>
24. D.Y. "Dos expulsados de Isla de Tierra denuncian a España ante el Tribunal de Derechos Humanos". 20 minutos. 17 October 2013. Available at: <http://www.20minutos.es/noticia/1950239/0/inmigrantes/denuncia/tribunal-derechos-humanos/>

D'après ce qu'il ressort de la note de presse de Migreurop « dans leurs plaintes, ils demandent au Haut tribunal de condamner l'Espagne pour avoir exécuté une expulsion collective, expressément interdite par la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), en leur refusant la possibilité de demander asile dans notre pays et d'accéder à la tutelle judiciaire prévue par la réglementation espagnole et internationale. Ils dénoncent également que leur expulsion se soit produite vers un pays, le Maroc, où les droits de l'homme des migrants et réfugiés d'origine subsaharienne sont systématiquement violés ».²⁵

Le Maroc et l'Union européenne ont signé l'Accord de libre circulation au mois de juin 2013²⁶. L'un de ses objectifs est de pouvoir renvoyer les ressortissants de pays tiers qui arrivent sur les côtes andalouses depuis le Maroc. Une pratique que l'État espagnol a essayé de mener à bien depuis l'Accord de bon voisinage de 1992, et qui n'a donné de résultats que dans les renvois illégaux qui se produisent dans les clôtures et les eaux proches des sites de Ceuta et de Melilla, ce que l'État espagnol appelle « les rejets à la frontière » pour éviter de



16 octobre 2013

huit personnes, dont deux femmes et un enfant de deux ans, qui étaient arrivés sur l'île espagnole de Chafarinas ont été recueillies et abandonnées par les militaires du détachement sur un radeau en plastique au milieu de la mer pour que le patrouilleur marocain aille les chercher

l'appeler par son nom réel : renvois sommaires. Ils sont accompagnés de politiques répressives dans les pays partenaires qui assument le service d'externalisation.

Toutefois, malgré de nombreuses organisations de l'État, aux côtés du Médiateur espagnol, ils ont signalé que ces pratiques violent les droits fondamentaux des migrants, des situations similaires continuent de se produire à la frontière sud. Rejets à la frontière. Des frontières sans droits ?²⁷ est le titre d'un rapport où 15 professeurs de droit pénal et constitutionnel, expliquent que même la réforme législative du gouvernement pour essayer de protéger les dits « renvois sommaires » est une pratique anti-juridique qui ne peut

être appliquée ni dans les villes de Ceuta et de Melilla, ni sur les rochers de souveraineté espagnole, ni dans les arrivées par voie maritime.

Malgré cela, le 16 octobre 2013, huit personnes, dont deux femmes et un enfant de deux ans, qui étaient arrivés sur l'île espagnole de Chafarinas ont été recueillies et abandonnées par les militaires du

25. Press release of Migreurop. "España demanda ante el Tribunal Europeo de Derechos Humanos por la expulsión colectiva de 73 personas de la Isla de Tierra. 17 October 2013. Available at: <http://www.migreurop.org/article2300.html?lang=fr>

26. Bulletin of Migreurop. December 2012. Available at: http://www.migreurop.org/IMG/pdf/note_de_migreurop_062012_accords_de_r_r_admission_version_espagnole_version_web.pdf

27. Several authors. Legal report "Rechazos en frontera": ¿Fronteras sin derechos?" instigated from Proyecto I+D+i IUSMIGRANTE (DER 2011-26449). Available at: <http://eprints.ucm.es/29379/1/Informe%20rechazo%20en%20frontera.pdf>

détachement sur un radeau en plastique au milieu de la mer pour que le patrouilleur marocain aille les chercher.

« Nous sommes arrivés sur l'île la nuit dernière. Nous étions dans une cavité de la troisième île, la plus grande. Ensuite, les militaires sont arrivés et nous ont placés sur le radeau et nous sommes restés là. Nous avons cru que nous allions mourir, en passant cinq heures dans l'eau. Le téléphone a fini par se décharger, ils ne nous ont pas nourris. Un patrouilleur marocain nous a recueillis, après nous avoir conduits à la gendarmerie et de là, ils nous ont jetés à la frontière avec l'Algérie », déclare M., originaire de Côte d'Ivoire, mère d'un bébé.

Les politiques de renvoi sont encore accompagnées d'un nettoyage aux frontières étrangères de l'État espagnol, et ce même été 2013 est rappelé comme « l'été des descentes de police au nord du Maroc ». Elles se pratiquent aussi bien dans les colonies des forêts que dans les villes.²⁸

« Ils entrent dans les maisons au petit matin, ils frappent tellement fort que nous sommes pris de panique. Vous devez ouvrir car sinon, ils peuvent casser la porte. Ils vous lèvent au milieu de la nuit, peu importe si vous êtes une femme, un bébé, si vous êtes enceinte ou malade. Ils vous font descendre en pyjama, bien souvent ils ne vous laissent même pas le temps de vous habiller. C'est ce qui s'appelle un contrôle des papiers. Pendant ce temps, nos maisons restent ouvertes et nos biens sont volés. Même la police, elle-même, bien souvent, sort tout à la vue des autres voisins », déclarait B., âgé de 20 ans, Sénégalais.

Nador, Tanger et Tétouan ont été les villes les plus touchées par ce que les migrants appellent les « nettoyages de Subsahariens ». Et les descentes massives de police concernent toutes les personnes provenant de l'Afrique subsaharienne et qui se trouvent dans des villes frontalières, même si elles possèdent des passeports en vigueur ou si elles sont légalement résidentes au Maroc, que ce soit des personnes réfugiées ou des demandeurs d'asile.

« Lorsqu'ils m'ont arrêté à Nador, je leur ai présenté mon document de réfugié. Alors la police m'a dit que cela ne valait pas au nord, car ce document n'était valable qu'au sud du Maroc. La police m'a dit que c'était pour nous garder loin du nord, de l'Espagne qui était celle qui payait », déclare Larry, 35 ans, demandeur d'asile.

Pendant ces descentes de 2013, au moins quatre personnes ont perdu la vie²⁹.

La même situation de violence et de « guerre au frontière » est subie depuis deux décennies par les migrants qui vivent sur les monts du nord du Maroc, adjacents aux sites espagnols.

« Jambes, têtes et nez cassés par les coups des militaires ou bien par les chutes. Il y a également de nombreuses blessures par des coupures faites sur la clôture ou par les machettes des forces de sécurité. La vérité, c'est que nous voyons de tout, même des morts. C'est une véritable tragédie », déclare un médecin qui nous demande de ne pas révéler son identité pour des questions de sécurité.

28. Press release from Migreurop. "Au Maroc, la chasse aux étrangers tue et pendant ce temps, l'UE négocie et se tait". 2 August 2013. Available at: <http://www.migreurop.org/article2272.html?lang=fr>

29. "Vives tensions à Tanger après nouveau décès d'un Subsaharien suite à une descente de police". Yabiladi. 5 December 2013. Available at: <http://www.yabiladi.com/articles/details/21452/vives-tensions-tanger-apres-nouveau.html>

« Les clôtures tuent et nous blessent chaque jour. Nous savons que des couteaux vont également être mis du côté espagnol. Mais cela ne nous inquiète guère. Chaque jour, quand il y a une descente, les militaires marocains essayent de nous casser les jambes pour que nous évitions de courir. Nous sommes habitués à la violence et aux couteaux qui nous tuent », explique A., 28 ans et ressortissant du Mali.

Alex, professeur congolais en situation régulière au Maroc, a été détenu au matin par la police à son domicile, au milieu d'une descente et conduit dans un autobus avec d'autres personnes pour être déporté. Alex a été poussé brutalement par un des militaires tandis qu'il réclamait ses droits, et après une semaine dans le coma, il est mort le 30 juillet 2013, à l'hôpital Mohamed V à Tanger.³⁰ Sa femme, résidente en France, est venue l'enterrer, mais dépourvue de forces, pour dénoncer ce qui était passé à son mari. « La seule chose que je veux est qu'on me laisse l'enterrer » exigeait-elle.

Celle qui a dénoncé les abus qui se sont produits pendant les détentions collectives et les déportations a été T. M., mineure, originaire de Côte d'Ivoire et demandeur d'asile. Elle s'est dirigée vers le commissariat pour déposer une plainte contre trois policiers qui l'ont violée après l'avoir arrêtée avec d'autres immigrés.

Son compagnon, S., du Nigeria, a été témoin des faits : « Nous étions arrêtés par la « Mokata³¹ ». Là, j'ai trouvé la fille avec une autre fille enceinte. Ils nous ont conduits dans une espèce de forêt et l'un des

hommes a commencé à lui toucher la poitrine. Je lui ai dit d'arrêter, que c'était honteux et qu'en plus, pendant le Ramadan, c'était un péché. Ils m'ont attaché et l'ont emmenée. Moi, ils m'ont ensuite jetée dans une zone aux abords de la ville, uniquement vêtu de chaussettes ».

La disparition a fait que les communautés de migrants cherchent d'autres stratégies pour survivre à la « guerre des frontières ». De nombreuses personnes n'ont pas la possibilité de revenir en arrière car elles ont fui les catastrophes naturelles, les guerres, elles sont victimes de traite et de violence machiste. Elles n'ont qu'une possibilité : aller de l'avant. Certaines des stratégies passent par une remise totale aux réseaux criminels de la traite, qui, rappelons-le, répondent à la demande européenne des personnes marchandise, et d'autres cherchent des alliances de passage auto-organisées, comme lestoys³² du Détroit ou les sauts des clôtures de Ceuta et de Melilla.

Au mois de septembre 2013, plus de 200 personnes ont essayé de passer à la nage à Ceuta, par la zone de la jetée de Tarajal en profitant de marée basse et seules 91 personnes ont réussi³³. Ils ont traversé avec des gilets de sauvetage, mais surtout avec des pneumatiques dont ils se servaient de flotteurs.

« Je n'en pouvais plus, j'avais essayé de passer avec un bateau gonflable. Les militaires ont crevé le bateau et nous avons failli nous noyer. J'ai acheté le flotteur à Tanger pour 80 dirhams et j'ai pris un autobus jusqu'à Castillejo, à la frontière avec Ceuta. Et là, je me suis rendu dans la forêt pour traverser

30. "Maroc : poussé hors d'une fourgonnette en marche par un policier Marocain, un Congolais décède 6 jours plus tard". Oeil d'Afrique. 7 August 2013. Available at: <http://oeildafrique.com/maroc-pousse-hors-dune-fourgonnette-en-marche-par-un-policier-marocain-un-congolais-decede-6-jours-plus-tard/>

31. Ils se réfèrent aux forces auxiliaires, un corps des forces de sécurité du Maroc.

32. "Los balseros del Estrecho", Nicolás Castellano, 27/03/13. Available at: http://cadenaser.com/ser/2013/03/27/sociedad/1364354007_850215.html

33. Crespo, Tamara. "Noventa subsaharianos acceden a Ceuta a nado en una avalancha de 350". El Pueblo de Ceuta. 16 September 2013. Available at: <http://www.elpueblodeceuta.com/201309/20130918/201309185102.html>

en groupe. Les militaires marocains nous jetaient des pierres et quatre camarades sont morts lapidés, s'enfonçant dans l'eau, et j'ai vu aussi de nombreux blessés. J'ai eu la grande chance d'arriver à Ceuta », déclare I. K, migrant camerounais.



Trois des blessés en cette occasion ont été opérés à cause de leurs graves blessures à l'hôpital de Rincón (Maroc). Ils ont été attaqués par des militaires, qui d'après leurs récits, portaient de grandes machettes. Deux d'entre eux ont subi des coupures sur les jambes et le troisième a eu les tendons de la main détruits en voulant se protéger la tête.

« J'ai pensé que s'ils me cognaient à la tête, ils me tueraient. Regarde, j'ai une grande entaille, mais j'ai réussi à mettre la main au moment du coup le plus fort. Le docteur m'a dit que j'aurais pu la perdre. Pendant toute le temps où nous sommes restés à l'hôpital, la police est restée hors de la chambre en nous contrôlant, et lorsque le docteur nous a autorisés à sortir, ils nous ont déportés vers la frontière algérienne. Et nous sommes vivants par miracle », raconte B., migrant camerounais.

Une autre des formes que les migrants utilisent dans leur désespoir sont les bateaux gonflables, des jouets qu'ils appellent toys. Accessibles d'un point de vue économique, ils permettent à un groupe de personnes de se regrouper, de partager les coûts du matériel et du transport. Le voyage de Tanger à Tarifa peut coûter entre 80 et 250 euros. Grâce cette méthode, 250 personnes ont traversé au mois d'août 2013, même si 30 d'entre-elles sont restées dans l'eau. À ce moment-là, on a dénoncé la disparition de cinq bateaux de fortune qui ont appelé à l'aide et qui n'ont jamais été sauvés.

La communauté de migrants dénonce également les morts lors des sauvetages effectués par la Marine royale marocaine. Une enfant congolaise de quatre ans racontait : « Nous sommes arrivés sur l'eau et nous avons ramé. Alors un militaire est venu et a commencé à bouger le bateau et à le casser et nous sommes tombés à l'eau. Nous portions des gilets mais je ne sais pas nager. Un homme sénégalais a aidé les autres et mon père nous a aidés à vivre, moi et ma sœur ».

Le Secrétaire d'État à la Sécurité de l'État espagnol, Francisco Martínez, signalait au début du mois d'octobre 2013 que « la coopération avec le Maroc est essentielle pour le contrôle migratoire » et félicitait le pays voisin et ses forces de sécurité pour le travail réalisé au cours des derniers mois.

Grâce cette méthode, 250 personnes ont traversé au mois d'août 2013, même si 30 d'entre-elles sont restées dans l'eau

Dans ce jeu pervers qu'est la « guerre des frontières », dans lequel les migrants sont des marchandises, nous avons constaté des cas où le Maroc a ouvert ses frontières pour faire pression sur l'UE. Pendant le mois d'août 2014, les migrants ont expliqué que pendant 48 heures, il n'y a pas eu de surveillance sur la côte entre Tanger et Ceuta, c'est la raison pour laquelle plus de 1 000 personnes ont traversé le Détroit sur des radeaux de fortune.³⁴ Mais nous n'avons pas parlé de celles qui ont disparu sans être sauvées et qui, d'après le groupe Caminando Fronteras, sont au nombre de 60, ayant perdu la vie ces jours-là. Gautier, Bijou et Jenny voyageaient dans une embarcation de fortune aux côtés d'une autre amie congolaise enceinte. Son corps a été retrouvé une semaine plus tard par des pêcheurs face aux côtes de Rabat en plein océan Atlantique. Encore des victimes qui n'ont pas été reconnues par les autorités de l'État espagnol.

Le 6 février 2014, une nouvelle tentative d'entrée par la mer du Maroc sur la plage de Tarajal (Ceuta), se soldait par la mort de 15 personnes³⁵ après une intervention remise en question par la Garde civile, en utilisant du matériel anti-émeute et en n'activant pas les services de sauvetage en mer. Actuellement, une procédure judiciaire reste ouverte pour

6 février 2014

Une nouvelle tentative d'entrée par la mer du Maroc sur la plage de Tarajal (Ceuta), se soldait par la mort de 15 personnes

éclaircir ce qui a entraîné la mort de ces personnes, les innombrables lésions de nombreuses autres sans avoir reçu d'assistance médicale et le renvoi immédiat de 23 migrants. Dans le dernier procès judiciaire de la Cour d'appel de la province de Cadix, l'ouverture d'une enquête a été ordonnée car la cause a été archivée sans atteindre « les niveaux de suffisance et d'efficacité qui seraient exigibles ».

L'arrivée dans l'îlot Persil³⁶ au mois de septembre 2014 de 13 migrants demandant asile s'est résolue par l'entrée de militaires marocains et le renvoi sans garanties et sans la formalisation de la protection internationale de ces personnes qui l'ont demandée sur ce territoire espagnol.³⁷



34. Machado, Andrés / R. San Martín, Olga. "Marruecos deja pasar a las pateras". El Mundo. 13 August 2014. Available at: <http://www.elmundo.es/andalucia/2014/08/13/53eaabc8e2704e5e7a8b45a0.html>

35. Tragedia en Ceuta: 15 muertos, distintas versiones y muchos cabos sueltos". La Sexta Columna "Vallas, mentiras y cintas de video". La Sexta TV. 21 February 2014. Available at: http://www.lasexta.com/programas/sexta-columna/tragedia-ceuta-muertos-distintas-versiones-muchos-cabos-sueltos_2014022100341.html

36. Europa Press. "Devueltos a Marruecos los 13 subsaharianos interceptados en Perejil". El Mundo. 3 June 2014. Available at: <http://www.elmundo.es/espana/2014/06/03/538dbfea22601df24f8b457c.html>

37. "El Gobierno critica que ONG inventan 'la petición de asilo 'in itinere'". Europa Press. 4 June 2014. Available at: <http://www.europapress.es/ceuta-y-melilla/noticia-delegado-gobierno-dice-oeneges-quieren-inventar-perejil-peticion-asilo-in-itinere-20140604154426.html>

Mais d'une certaine manière, les impacts de la guerre sur les migrants ont été cachés par les autorités jusqu'à 2014. À partir de cette date, les images sur les violations des droits et des libertés fondamentales des clôtures de Ceuta et de Melilla, et dans les autres contextes, les frontières espagnoles ont commencé à circuler dans les médias. L'État ne se cachait pas et essayait de normaliser dans l'opinion publique espagnole la frontière en tant qu'espace de guerre. La normalisation de la guerre des frontières étant promue par la crise économique, l'idée de danger, la défense du territoire et la lutte contre les mafias, l'État espagnol justifie auprès des citoyens la création d'une zone de militarisation, un espace de « non-droit ».



Ainsi, le processus qui permet d'articuler et de justifier dans l'imaginaire social la « guerre aux frontières » est marqué par une construction lexicale très concrète avec des termes comme avalanche³⁸, assaut, invasion, présente aussi bien dans les discours politiques que dans les médias.

Ainsi, la « guerre aux frontières » espagnole s'inscrit dans la politique d'externalisation, comme nous pouvons le voir en regardant en arrière, dont l'État espagnol a été pionnier depuis l'Accord de bon voisinage avec le Maroc en 1992³⁹.

Même si ce n'est pas exclusif, d'autres pays européens ont essayé de mettre également en œuvre ces politiques, comme l'Italie et la France l'ont fait à ce moment-là avec la Libye et la Tunisie. En 2010, Kadhafi a demandé à l'UE 5 000 millions pour « éviter que l'Europe ne devienne noire ».⁴⁰

38. Duva, Jesús. "30.000 inmigrantes aguardan en Marruecos para saltar a Ceuta y Melilla". El País. 16 February 2014. Available at: http://politica.elpais.com/politica/2014/02/16/actualidad/1392576581_845257.html

39. "Acuerdo entre el reino de España y el reino de Marruecos relativo a la circulación de personas, el tránsito y la readmisión de extranjeros entrados ilegalmente". 13 February 1992. Available at: <http://www.boe.es/buscar/doc.php?id=BOE-A-1992-8976#analisis>

40. Melguizo, Soraya. "Gadafi pide 5.000 millones a la UE para evitar una 'Europa negra'". El Mundo. 31 August 2010. Available at: <http://www.elmundo.es/elmundo/2010/08/31/internacional/1283255228.html>

Plus tard, l'UE proposera une politique migratoire communautaire, en pleine conjoncture de ce que le pouvoir en place a appelé la « crise des réfugiés », marquant la naissance de l'accord entre l'UE et la Turquie.⁴¹

Ces décisions politiques ont une base claire : retenir et ou renvoyer les migrants vers les pays d'où ils sont partis en échange de grandes sommes d'argent. Ces pratiques politiques se sont transformées en mesure phare : le traité de Tunisie⁴² et l'éventuel accord avec la Libye⁴³, un État totalement démantelé et officieux sont totalement d'actualité.

D'après les explications de Migreurop dans son bulletin du mois de décembre 2012, « dans ce contexte, les accords de réadmission sont réalisés dans un cadre bilatéral, intergouvernemental ou

Ces décisions politiques ont une base claire : retenir et ou renvoyer les migrants vers les pays d'où ils sont partis en échange de grandes sommes d'argent



communautaire et sont devenus un outil central de la lutte contre ladite immigration clandestine »⁴⁴.

Même si les propositions de l'UE vont bien au-delà et si la stratégie passe par la négociation avec les pays d'origine⁴⁵, en criminalisant le droit de se déplacer même dans le propre pays dont on est ressortissant. Ces stratégies politiques ont permis de créer une frontière extérieure européenne où la situation d'exception rendue propice par le contrôle du territoire est au-delà du respect des lois des États membres ou des conventions internationales ratifiées par ceux-ci.

La situation de conflit fait que les victimes des frontières ne peuvent pas accéder aux droits et qu'elles n'ont pas les mécanismes de protection institutionnelle face à la violence structurelle des frontières.

41. "Next operational steps in EU-Turkey cooperation in the field of migration." Communication of the European Commission. 16 March 2016. Available at: https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-migration/proposal-implementation-package/docs/20160316/next_operational_steps_in_eu-turkey_cooperation_in_the_field_of_migration_en.pdf

42. "La UE y Túnez comenzarán a negociar acuerdo de readmisión de inmigrantes irregulares en octubre". Europa Press. 29 September 2016. Available at: <http://www.europapress.es/internacional/noticia-ue-tunez-comenzaran-negociar-acuerdo-readmision-inmigrantes-irregulares-octubre-20160929132002.html>

43. Vargas, Jairo. "Europa destina 130 millones a convertir Libia en su nuevo 'muro' antiinmigración". Público. 8 February 2017. Available at: <http://www.publico.es/internacional/europa-destina-130-millones-libia.html>

44. Acuerdos de readmisión. La cooperación al servicio de la expulsión de migrantes. Boletín n°1/diciembre 2012, p. 1. http://www.migreurop.org/IMG/pdf/note_de_migreurop_062012_accords_de_r_r_admission_version_espagnole_version_web.pdf

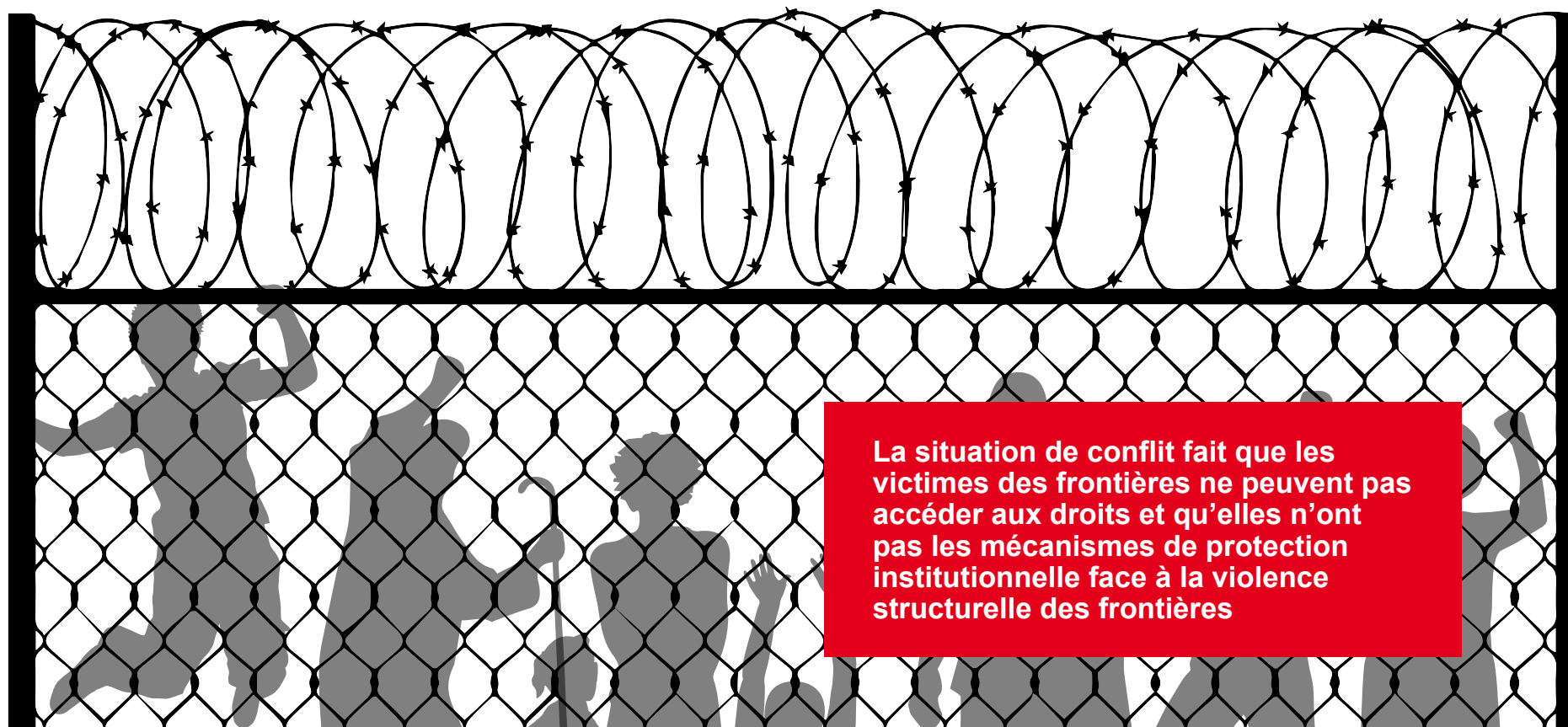
45. "Acuerdo Mali-UE sobre el retorno de los solicitantes de asilo". Revista digital África Fundación Sur. 13 December 2016. Available at: <http://www.africafundacion.org/spip.php?article26025>

Navarro, Beatriz. "La UE echa el freno a los acuerdos migratorios con países africanos". La Vanguardia. 15 December 2016. Available at: <http://www.lavanguardia.com/internacional/20161215/412627918831/ue-freno-acuerdos-migratorios-paises-africa.html>

C'est la raison pour laquelle les condamnations concernant le niveau de violence sont totalement dérisoires.

Cette multitude de récits sur les barrières, les mers et les pays de passage démontrent l'articulation effective de la frontière comme un espace exceptionnel de guerre constante et nécessaire pour l'État,

qui exclut toute garantie démocratique, sociale et de droit. Le discours autour de l'illusion de la sécurité de l'État prime toujours sur les besoins des migrants et leur droit légitime et naturel de se déplacer. C'est la raison pour laquelle ce rapport reprend leurs récits de douleur, de résistance et de lutte pour comprendre et aider dans leur processus de les transformer en réparation, en victoire et en justice.



La situation de conflit fait que les victimes des frontières ne peuvent pas accéder aux droits et qu'elles n'ont pas les mécanismes de protection institutionnelle face à la violence structurelle des frontières

Chapitre III

La mer et les clôtures : les récits d'un rêve

La mer et les clôtures : les récits d'un rêve



Serges Elver Njiki

Boza⁴⁶ : Un cri d'espoir

« Seul dans un coin, renfermé, Raoul observe l'horizon en quête de réponses, d'indices de consolation sur sa situation. Car depuis ses souvenirs les plus lointains, il est presque inexistant, il n'est plus personne. Il n'est plus que solitude et misère, il n'est que douleur. Il était méprisé par le regard différent des « autres ». Mais au plus profond de ses entrailles, il y a des convictions et de l'espoir, il y a une lumière, aussi petite qu'elle soit, qui est là. Sa réponse, la solution, son remède miracle qui résoudrait tout : « BOZA ! »

« BOZA » contre vent et marée, Raoul pense à lutter, même si c'est dangereux, pour le tout petit rayon de rédemption qu'il lui reste et même si la probabilité est quasi nulle. Oui, la volonté de vaincre qui l'habite le conduira à la limite de ses efforts sur le Grand chemin. Encore et encore, il crierà boza.

Même s'il doit traverser le pays en marchant car ils l'ont expulsé, il crierà boza.

Même s'il doit survivre en mendiant, il crierà boza.

Même si la « Kassora » doit souffrir au quotidien,⁴⁷ il crierà boza.

Même s'il doit se jeter à la mer dans des bateaux de fortune en plastique crevés en espérant un sauvetage incertain, il crierà boza.

Car la « BOZA », lorsqu'elle nous gagne, le risque nous importe déjà et nous obsède.

Dans nos dialogues, nous ne parlons que de « BOZA », dans nos rêves, elle est présente. Dans toutes nos actions, la « BOZA » est toujours là.

On entend souvent, « je préfère la BOZA à la mort ». Il semble que c'est une fin. Nous allons croire que les corps sans vie qui gisent au sol ou les corps qui flottent sur la côte ont déclaré leur joie à travers un sourire. Mais on se demande si ce sourire exprime plutôt le soulagement d'avoir laissé ce monde de misère, d'avidité, d'hypocrisie, d'intolérance et de la différence ou de la joie d'avoir essayé.

Après un long soupir, Raoul revient à la réalité en se grattant le menton et pense : je préfère et je dois rêver avec la BOZA ».

46. Boza est un mot adapté aux communautés de migrants à la réalité de la frontière, c'est un cri lors du transfert de la force. Cela signifie beaucoup de choses, depuis l'arrivée, la victoire, la joie, le cri qui fait tomber les frontières.

47. Kassora en francam (langue de la rue au Cameroun) vient du français « frapper ». Il s'utilise sur le passage pour définir ce que l'on ressent lorsque les forces de sécurité vous frappent, pendant les contrôles migratoires.

Des chiffres criblés de douleur

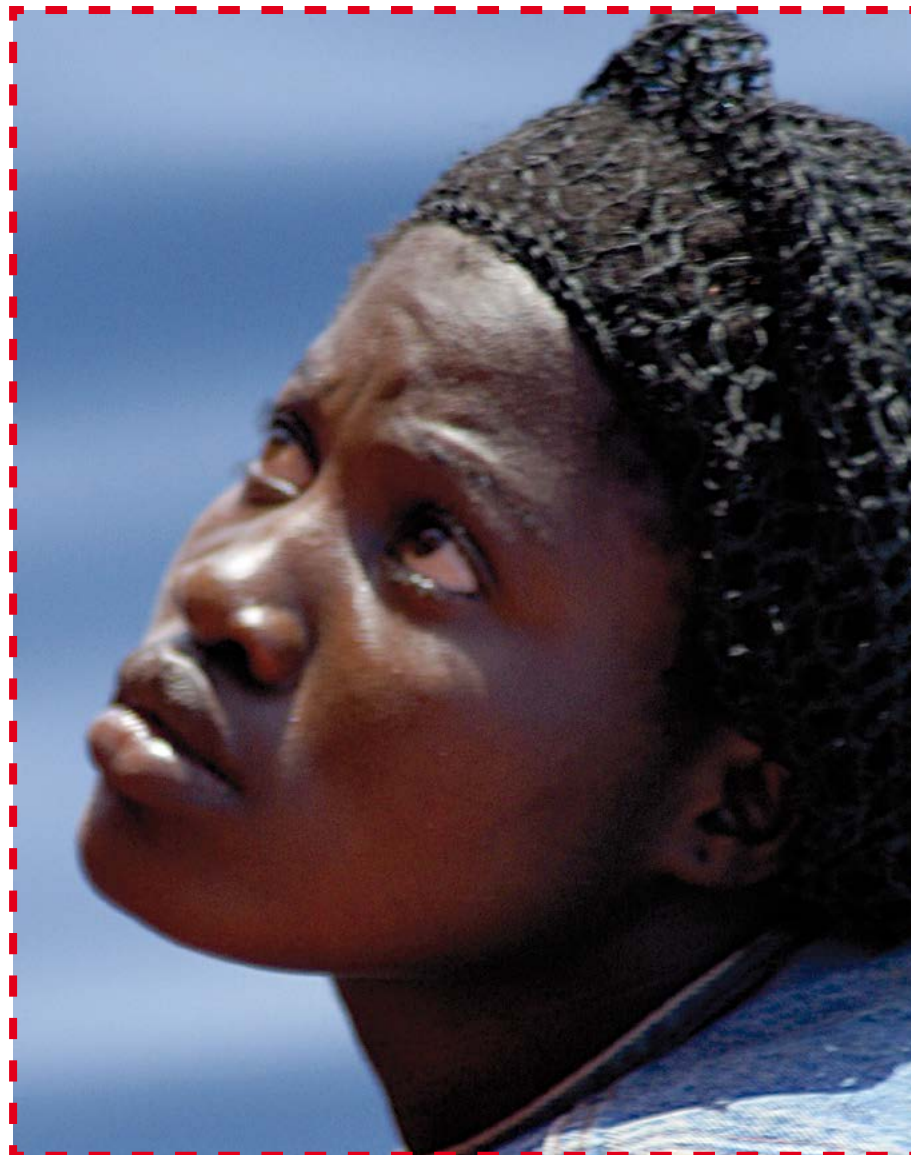
L'une des grandes conséquences de la militarisation des frontières est, d'après les communautés de migrants, que le moment où l'on traverse devient un pari entre la vie et la mort. Perdre la vie dans un contexte conçu par les politiques européennes comme un espace de guerre, est quelque chose de possible et de réel.

« Vivre ou mourir, car pour bon nombre de personnes, il n'y a pas de retour en arrière », une phrase établie en consensus par les Brigades des droits.

À ce moment où le système de contrôle se heurte à la défense du territoire et aux droits des personnes en déplacement. Et dans cet espace de la mer et de la clôture où le système démocratique s'interroge, étant donné que la politique de notre État assume que le contrôle du territoire est au-delà des droits des personnes qui y circulent, y compris le droit à la vie.

Traverser le mur de surveillance a de multiples stratégies. Certaines dépendent de réseaux organisés, y compris de réseaux criminels, d'autres dépendent des espaces d'auto-organisation générés par les communautés de migrants. Dans tous les cas, les migrants savent que leurs vies sont en danger, que ce soit par la violence des réseaux ou par la violence institutionnelle du contrôle des frontières.

Cette enquête a travaillé à travers un système d'alertes 24h/24 réparti entre les communautés de migrants. Les violences et les risques pour les migrants ont été documentés au moment de traverser la frontière. Ainsi, nous avons pu constater des violations des droits de l'homme et élaborer avec les communautés de migrants un récit de ce qui se passe dans ces moments de transit.



Alertes reçues



Les alertes correspondent à des communautés de migrants provenant d'Afrique subsaharienne et se sont déroulées entre le mois de:

Septembre 2015



Décembre 2016

Les alertes envoyées depuis la mer:

Les alertes envoyées depuis la mer se sont élevées au nombre de **309** et correspondaient à **7.079** personnes qui étaient dans l'eau

Ces alertes font état de **388** personnes décédées et disparues et uniquement **22** ont été identifiées



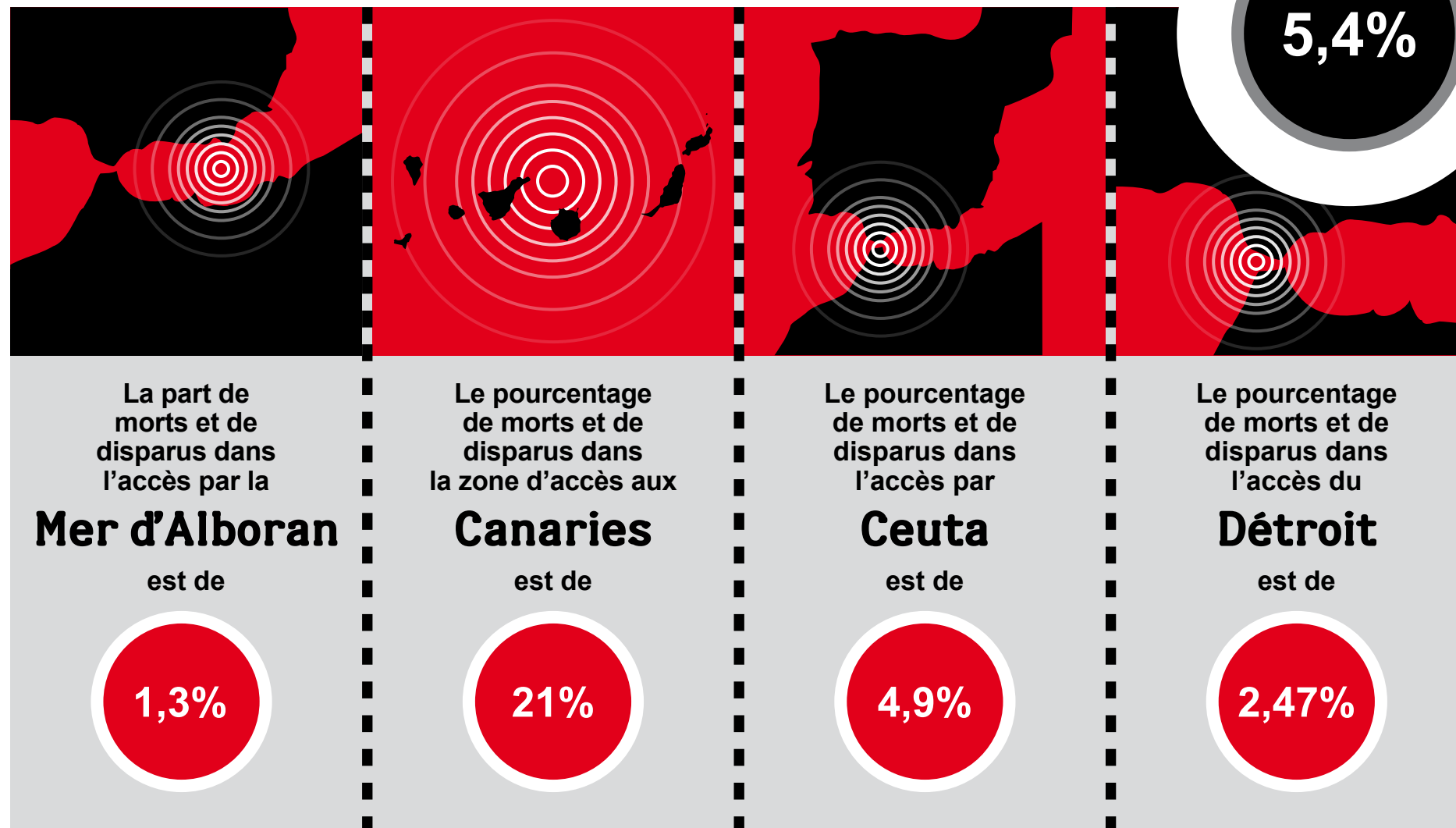
Les alertes reçues depuis la terre:

Le nombre total d'alertes reçues depuis la terre a été de **23**, correspondant aux clôtures de Ceuta et de Melilla

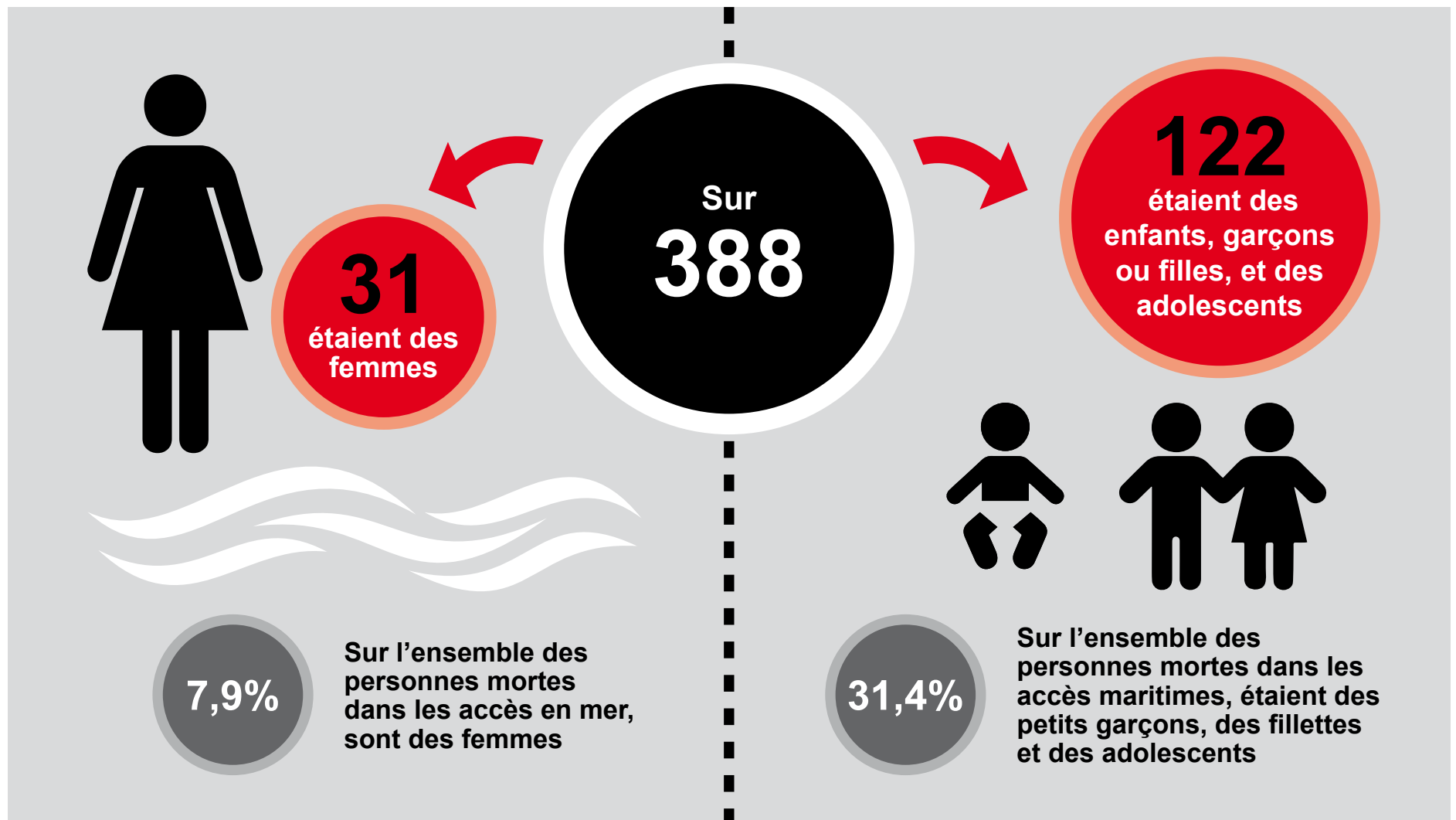
Sur celles-ci, **2.213** personnes ont été victimes de déplacements forcés, **569** ont été victimes de renvois sommaires, **739** ont été blessées par un effet de violence exercée par les forces de sécurité et **6** personnes ont perdu la vie

La mortalité dans les accès maritime est de

5,4%



Personnes décédées et disparues



Des stratégies d'accès à l'État espagnol

Les zones de surveillance, par les alertes, des réalités des traversées, ont été les suivantes :

L'accès en bateau de fortune à la zone de Ceuta⁴⁸

Des trajets courts depuis les plages marocaines voisines, effectués dans des bateaux de fortune en bois et motorisés. L'une des alertes venait de deux personnes qui ont tenté de traverser à la nage.

L'accès en bateau de fortune dans la mer d'Alborán⁵²

Depuis la zone côtière entre l'Algérie et Alhucemas, des zodiacs motorisés tentent un trajet dans l'accès le plus court de 140 km.

L'accès en bateau de fortune sur la route des Canaries⁵³

Depuis la zone entre Bojador et la Mauritanie, des bateaux de fortune motorisés en bois, que l'on appelait traditionnellement des boat people, tentent le trajet dont la distance la plus courte est de 207 km au point le plus proche entre la côte espagnole et les îles Canaries.

L'accès en bateau de fortune à la zone du Déroit

Un trajet de 14 km où dans la majorité des alertes reçues, la traversée a été effectuée avec ce que l'on appelle les toys ou des radeaux en plastique⁴⁹ servant à se distraire sur les plages. Les migrants s'auto-organisent pour accéder à la mer par ce système, qui permet selon eux, de ne pas être détecté par le Système intégré de surveillance extérieure (SIVE),⁵⁰ mais qui nécessite toujours un sauvetage. Certaines des alertes venaient de zodiacs plus grands et motorisés.⁵¹

L'accès à travers la clôture de Ceuta

Grâce à des sauts conjoints d'un nombre indéterminé de personnes, nos alertes ont fait état de 50 à 800 personnes,⁵⁴ qui ont tenté de traverser la clôture séparant les forêts de Bel Younech de Ceuta. Certaines des alertes correspondaient à des sauts dans la zone de terre et d'autres correspondaient à des sauts entre la terre et la mer, étant donné que certains des sauts étaient dans la zone de Benzú, où une partie de la clôture entre dans la mer. On constate également dans cette zone des alertes de sauts de petits groupes, entre une et trois personnes.⁵⁵

L'accès à travers la clôture de Melilla⁵⁶

Par des sauts conjoints d'un nombre indéterminé de personnes, nos alertes ont fait état de sauts de 35 à 500 personnes, qui ont tenté de traverser la clôture qui sépare la forêt Gurugu de Melilla. Nous avons reçu des alertes de personnes qui ont tenté de traverser, en se servant d'autres méthodes, par la porte officielle d'accès de la frontière, qu'elles soient cachées dans un véhicule ou à pied pour tenter de demander asile au bureau prévu à cet effet à Melilla.

Dans toutes les alertes reçues, on a constaté que les relations entre l'État espagnol et le Maroc fonctionnaient mieux lorsqu'il s'agit d'une action répressive et de contrôle migratoire que d'une action de sauvetage ou d'assistance aux personnes en danger.

En ce qui concerne l'accès par voie maritime et d'après les alertes reçues, nous pouvons affirmer que la coordination entre les deux pays sur les actions de sauvetage est plus inefficace que lorsqu'il s'agit de gérer le contrôle migratoire. Dans certains des cas documentés sur la survie en mer, la collaboration entre les deux pays a été inexistante et cela a entraîné des pertes humaines. Toutefois, lorsqu'il s'agit de gestions de contrôle migratoire, comme les renvois sommaires dans l'eau, la coordination a été efficace.

Nous avons également constaté que les services de sauvetage espagnol tardaient à réagir aux appels de secours des migrants, surtout dans les zones les plus proches entre les deux pays, c'est-à-dire, Ceuta, Melilla et le Détroit. Les migrants eux-mêmes ont expliqué dans leurs récits qu'aux abords de Ceuta, que les autorités espagnoles ont bloqué l'accès en attendant l'arrivée de la Marine marocaine. À Ceuta et Melilla, force est de constater que l'accès aux services de sauvetage



est conditionné par le contrôle frontalier exercé par la Garde civile.

Le blocage d'information entre les deux pays et le temps pris à réagir pour entamer les actions de sauvetage, ont été les causes évitables qui ont provoqué des pertes de vies humaines dans toutes les zones d'accès par voie maritime.

48. "23 inmigrantes subsaharianos llegan a Ceuta en una patera". El Periódico. 16 October 2016. Available at: <http://www.elperiodico.com/es/noticias/sociedad/inmigrantes-subsaharianos-llegan-ceuta-una-patera-5537161>
49. Rodríguez, Jorge A. "La oleada de inmigrantes en balsas de juguete dispara el precio de las barquitas". El País. 9 December 2012. Available at: http://politica.elpais.com/politica/2012/12/09/actualidad/1355075963_476633.html
50. « L'objectif du Système intégré de surveillance extérieure (SIVE) est d'améliorer la surveillance de la frontière sud de notre pays. Ce système opérationnel permet d'apporter une réponse à deux des principaux défis auxquels nous faisons face dans l'actualité : la lutte contre le trafic de drogues et contre l'immigration irrégulière ». Garde civile. Disponible sur : <http://www.guardiacivil.es/es/prensa/especiales/sive>
51. "Llega al puerto de Barbate una patera con 20 inmigrantes". Europa Press. 22 August 2011. Available at: <http://www.europapress.es/sociedad/sucesos-00649/noticia-llega-puerto-barbate-patera-20-inmigrantes-20110822123025.html>
52. "Rescatados 64 inmigrantes en dos pateras en el Mar de Alborán". El País. 6 December 2016. Available at: http://politica.elpais.com/politica/2016/12/06/actualidad/1481030267_441910.html
53. "La llegada de pateras a Canarias se triplicó en 2015". La provincia. 10 February 2016. Available at: <http://www.laprovincia.es/sucesos/2016/02/10/llegada-pateras-canarias-triplico/790457.html>
54. "Cerca de 450 inmigrantes saltan la valla de Ceuta en uno de los intentos más masivos". Radio Televisión Española. 9 December 2016. Available at: <http://www.rtve.es/noticias/20161209/unos-200-inmigrantes-entran-ceuta-traves-valla-fronteriza-marruecos/1451741.shtml>
55. "ONG dice inmigrante lleva 30 horas subido valla por 'terror' a devolución". El Confidencial. 24 June 2016. Available at: http://www.elconfidencial.com/ultima-hora-en-vivo/2016-06-24/ong-dice-inmigrante-lleva-30-horas-subido-valla-por-terror-a-devolucion_947844/
56. "Más de 200 inmigrantes entran a Melilla tras lograr saltar valla". La Vanguardia. 4 September 2016. Available at: <http://www.lavanguardia.com/politica/20160904/41104864961/inmigrantes-melilla-valla.html>

Par ailleurs, les renvois sommaires dans l'eau ont également provoqué des accidents qui ont fini en tragédies. D'après les migrants, la Garde civile bloque les embarcations des migrants en attendant l'arrivée de la Marine marocaine, produisant des situations de risque compte tenu de la vulnérabilité des embarcations.

Lorsque les migrants sont restés à la dérive dans les eaux du Maroc, ce pays soit n'a pas accepté le soutien des moyens espagnols pour le sauvetage, soit il les a acceptés trop tard. Par ailleurs, les sauvetages en mer au Maroc ont pris du retard pendant des heures, entraînant également des pertes de vie humaine.

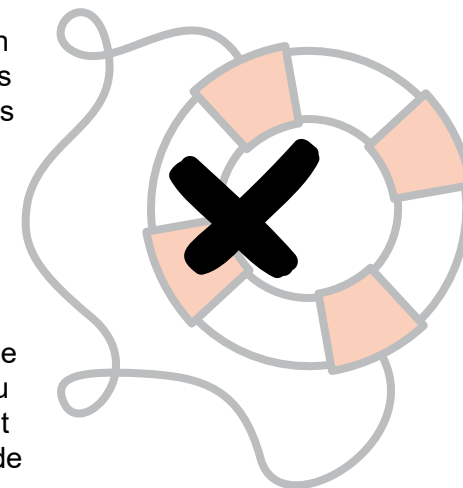
D'après les communautés de migrants, les moyens de survie au Maroc ne sont pas préparés, ils se limitent à leur lancer une corde. En cas de



difficultés ou s'ils tombent en mer, ils n'ont pas de mécanismes pour leur sauver la vie.

Dans la plupart des alertes reçues en présence de personnes disparues, elles n'ont pas été recherchées. Certains cadavres sont arrivés après plusieurs jours sur les côtes et d'autres ont été engloutis par la mer.

En ce qui concerne les survivants de naufrages, ils n'ont jamais été victimes d'une tragédie. Aucun protocole de victimes n'a jamais été appliqué ni au Maroc, ni dans l'État espagnol et ils ont toujours fait prévaloir les protocoles de contrôle et d'immigration.



C'est dans l'accès par la terre que l'on constate le plus de blessés. Les dommages provoqués peuvent aller d'une fracture et d'une coupure, jusqu'à des lésions plus graves qui font que certaines personnes souffrent de diversité fonctionnelle, en conséquence d'un acte de violence de la part des forces de sécurité des deux pays. La plupart de cette diversité fonctionnelle concerne la perte de mobilité des jambes et/ou des bras, mais d'autres affectent également la perte de la vision.

Six personnes sont mortes en essayant d'accéder par la voie terrestre, même si deux d'entre elles, d'après les autopsies de l'hôpital présentaient des signes d'étouffement, car elles ont essayé d'accéder par la partie de la clôture de Ceuta qui est en mer, où la frontière se poursuit jusqu'à couvrir la jetée qui entre dans l'eau. L'un des cadavres est apparu quelques jours après sur la plage de Ceuta et cinq des corps ont été transportés vers les morgues de Fnideq et de Tétouan.

Nous concluons que dans le contrôle qui a été fait des zones d'accès à l'État espagnol, nous avons documenté des violations du droit à la vie, mais aussi du droit d'asile, de la protection de l'enfance, de la non-détection et de la protection des victimes de la traite, et en plus, bon nombre de migrants ont fait l'objet de violence, de torture et de traitements inhumains, cruels et dégradants.



57. Forces auxiliaires marocaines.

« Je l'ai vu mourir devant mes yeux. La Garde civile nous bloquait et la Marine voulait nous obliger à monter à bord. Alors le zodiac bougeait et deux personnes sont tombées à l'eau. Nous avons crié pour qu'on les aide, mais personne ne bougeait. L'un d'eux a disparu devant mes yeux, un garçon de Côte d'Ivoire. Nous sommes alors montés sur le bateau de la Marine, nous nous sommes arrêtés », *Sylla parle du droit à la vie.*

« J'étais en haut de la clôture, je voulais demander l'asile, j'implorais l'asile. Personne ne m'écoutait. Très fatigué et blessé, je suis descendu de la clôture. J'ai regardé vers le garde et je lui ai dit que j'avais 14 ans, il m'a pris tranquillement, je ne pouvais pas résister et je me suis livré aux forces auxiliaires⁵⁷ marocaines », *Brahim, Côte d'Ivoire, parle des droits de l'enfance migrante et d'asile.*

« On ne peut demander l'asile au bureau de Melilla. Ce n'est que pour les blancs, les Syriens demandent eux bel et bien l'asile. Plusieurs femmes ont essayé mais la police espagnole ne nous a pas laissés », *Deborah, de République démocratique du Congo, parle du droit d'asile.*

« La Garde civile nous a livrés aux Marocains, je sentais que je saignais beaucoup et que je me sentais mal. Ensuite les marocains ont continué à me taper sur le sol. Des coups et encore des coups, j'ai perdu connaissance et je me suis réveillé à l'hôpital avec trois fractures », *R., Camerounais, parle de tortures et des traitements inhumains et dégradants.*

Le contrôle de l'accès par la mer à Ceuta

La plupart des embarcations de fortune qui sont arrivées à Ceuta sont parvenues sur la côte par leurs propres moyens et sans intervention des services de sauvetage.

« Le plus dangereux dans l'accès à Ceuta sont les renvois sommaires en mer. Normalement ce sont des embarcations de fortune motorisées et la distance n'est pas très longue, mais la Garde civile nous détecte et ils sortent en mer. Ils essayent de nous bloquer afin que nous ne puissions pas avancer et pour gagner du temps avant l'arrivée de la Marine marocaine. C'est au moment où la Marine arrive où le danger est le plus grand car ils nous jettent la corde pour nous obliger à monter et de l'autre côté, la Garde civile nous bloque. C'est là que des personnes tombent à l'eau. Ce sont des moments très compliqués surtout s'il y a des enfants sur l'embarcation ». *Extrait des notes de témoignages de migrants aux Brigades des droits (Castillejo, Maroc).*



Les renvois sommaires dans l'eau ont été soulignés par les communautés de migrants comme le plus grand risque pour la vie en mer dans la zone de Ceuta.

Il faut rappeler que dans les zones de Ceuta et de Melilla, la Garde civile a le pouvoir de décider si le sauvetage maritime intervient ou non, même si celui-ci reçoit une demande de secours.

Il a été reporté qu'en trois occasions, quatre personnes sont tombées à l'eau après l'intervention conjointe de la Garde civile et de la Marine marocaine, mais les services de sauvetage ne sont pas intervenus. Au jour d'aujourd'hui, ces quatre personnes sont toujours portées disparues. D'après la Garde civile, le sauvetage de ces quatre alertes a été réalisé par la Marine sans incidents.

Dans deux des embarcations de fortune qui ont subi des renvois sommaires, on a fait état de femmes avec enfants, de demandeurs d'asile et de victimes de traite.

« Les frères appelaient la Croix Rouge⁵⁸ mais ils ne sont pas intervenus. Les policiers espagnols puis marocains étaient là. Maman criait car les Marocains poussaient la barque et elle bougeait énormément. Ma petite sœur était collée à maman, car elle n'est pas aussi forte que moi et pouvait tomber à l'eau. Je criais aux policiers espagnols de me prendre mais ils ne devaient pas savoir l'anglais. Les marocains ne nous ont pas donné de couvertures et j'avais froid, très froid. Maman pleurait et ma petite sœur également ». *Extrait d'une séance avec un petit garçon de 6 ans, Nigérian, à propos du traumatisme qui a suivi le renvoi sommaire à Ceuta.*

58. Cela fait référence aux services de sauvetage. Les migrants pensent que le sauvetage provient de la Croix rouge car ils reçoivent également une assistance lorsqu'ils arrivent à terre.



Dans un renvoi sommaire, les personnes qui se trouvaient sur le bateau ont essayé d'avertir que deux de leurs camarades étaient tombés à l'eau. Ils essayaient également d'avertir la Garde civile et d'obliger la Marine marocaine à aller chercher les camarades qui étaient tombés. Leur insistance à demander de l'aide pour leurs camarades a été telle qu'ils ont été accusés de s'opposer à l'autorité et ont été envoyés à la prison de Tétouan, accusés d'un délit de coups et blessures contre les forces de sécurité marocaines. Après plusieurs mois en prison sans une audience ou être entendus car il n'y avait pas de traducteur, ils ont été libérés des charges de coups et blessures mais ils ont été accusés d'immigration clandestine et condamnés à quatre mois de prison.

« Ce fut horrible de les voir tomber à l'eau, de voir que personne ne leur portait secours, puis d'être accusé d'avoir agressé les gendarmes. Ils nous ont conduit au tribunal chaque semaine puis incarcéré sans audience car il n'y avait pas de traducteur de français. Le 31 décembre, mon compagnon de cellule s'est senti mal et il est mort devant moi car on n'a pas voulu l'envoyer à l'hôpital. Je pensais aussi que j'allais mourir, qu'on n'allait jamais nous juger et que je passerai ma vie en prison. Après, avec l'assistance de l'avocat, on a réussi à démontrer que nous n'avions agressé personne et ils ne nous ont condamné que pour avoir tenté de passer à Ceuta. Je ne peux pas expliquer ces quatre mois à voir des morts et à sentir de la douleur », déclare C., un Guinéen, l'une des victimes de ce renvoi sommaire.

Face à cette situation, nous avons présenté des plaintes auprès du Médiateur Espagnol, pour la pratique habituelle des renvois sommaires dans l'eau, qui ont pour conséquence la violation du droit à la vie et parce que les victimes ont également fait l'objet de torture et de mauvais traitements pendant le renvoi, et après au Maroc.



Concernant l'une des plaintes, où 16 personnes dénonçaient un renvoi sommaire, le Médiateur espagnol aborde la difficulté qu'il y a, à déterminer si la compétence des eaux où se trouvait l'embarcation relève de l'administration marocaine ou espagnole.

Dans une autre plainte du bureau du Médiateur espagnol⁵⁹ au mois de septembre pour un renvoi sommaire, « la Garde civile a considéré qu'elle a agi conformément à un ordre de service sur la surveillance et l'imperméabilisation des frontières dans la ville de Ceuta. D'après cet ordre⁶⁰, la Garde civile aurait la mission de : « matérialiser les tâches d'imperméabilisation frontalière dans la mer, qui consisteraient fondamentalement à détecter tôt les embarcations qui tentent avec des immigrants d'accéder au territoire national. Cette détection devrait, si possible, permettre d'alerter opportunément les autorités marocaines pour prendre en charge l'incident avant que les immigrants ne s'approchent des eaux espagnoles ».

59. Il réaffirme son opposition aux retours à chaud, comme cela figure dans le rapport annuel de l'année 2015, à partir des pages 258 et également sur l'étude de L'asile en Espagne. La protection internationale et les recours du système d'accueil dans les pages 45 et suivantes.

60. Ordre de service de la commanderie de Ceuta 14/2014, sur la surveillance et l'imperméabilisation des frontières dans la ville de Ceuta.

Les migrants ayant subi des renvois sommaires avaient été interrogés et expliquaient que le moteur de l'embarcation fonctionnait parfaitement et que le blocage et le harcèlement auquel ils sont soumis à cause des embarcations compromettaient leur intégrité physique et violaient le droit à la vie dans l'accès à Ceuta.

Dans une autre plainte concernant un disparu reportée par le reste des personnes qui voyageaient dans l'embarcation, la Marine marocaine a communiqué à la Garde civile qu'il n'avait pas disparu, même si aujourd'hui il reste disparu et sa famille le recherche.

Le contrôle de l'accès par la mer à aux Canaries

« Nous étions à la dérive, le moteur s'était arrêté et nous avons passé des heures et des heures dans l'eau. Nous voyions des bateaux de pêche, ils étaient marocains mais ils ne venaient pas nous sauver et personne ne nous aidait. Ce fut un enfer horrible. Enfin, nous avons réussi à redémarrer le moteur, comme par miracle et nous sommes retournés vers la côte marocaine par nos propres moyens », *récit d'un témoignage d'une adolescente camerounaise dans les Brigades des droits.*

L'un des problèmes trouvés dans les alertes de la zone est la déficiente capacité de réaction des moyens marocains lorsque les personnes se trouvent à la dérive dans les eaux de leur territoire. Dans les trois cas d'alertes, les moyens de sauvetage n'ont jamais réagi à la demande des secours, ce qui a entraîné la mort de personnes.

La collaboration entre les deux services de sauvetage n'est même pas efficace pour sauvegarder la vie en mer dans une zone avec autant de difficultés, dont notamment l'extension.

Au mois de mai 2016, deux embarcations ont disparu dans la zone, avec quatre-vingt disparus en tout. Elles transportaient des personnes provenant de la région de Mamou en Guinée Conakry. Sur l'ensemble des personnes qui voyageaient, 40 % étaient des enfants et des adolescents.

La difficulté de la route fait que les tragédies sont plus fréquentes et les communautés de migrants et les familles sont préoccupées par l'assistance accordée par les autorités des Canaries aux victimes des naufrages de la zone.

Le Médiateur espagnol a présenté des plaintes avec les points suivants :

- ➔ Que les migrants qui subissent des événements avec des victimes multiples soient traités en accordant la priorité à leur caractère de victime, en évitant leur détention systématique, et en établissant la priorité à l'attention sanitaire, sociale et psychologique requise par ces victimes.
- ➔ Que soit éclairci le fait de savoir s'ils ont habilité la zone « d'assistance aux familles » et la « zone d'assistance sanitaire, sociale et psychologique » requises par le protocole règlementé par le Décret royal 32/2009 aux événements de tragédies des migrants incluant le décès de plusieurs victimes.
- ➔ Que s'achèvent les discriminations raciales dans la communication aux familles des listes de survivants d'événements comprenant plusieurs victimes.

Le Commissariat général des étrangers a répondu que l'information sur les morts et les disparus incombe aux consulats des pays d'origine et que l'assistance médico-psychologique aux victimes de ces tragédies a été effectuée dans le Centre d'internement des étrangers (CIE).

D'après cette administration espagnole, « il n'est pas nécessaire d'élaborer un protocole pour les survivants de naufrages compte tenu de l'existence d'un accord entre le ministère de l'Emploi et de la Sécurité sociale et la Croix rouge espagnole pour la réalisation du programme de prise en charge des immigrants dans des colonies et arrivés aux côtes espagnoles, qui a été signé le 20 avril 2015 ». Toutefois, cet accord ne s'applique pas aux CIE qui se situent dans les îles Canaries.

Dans l'une des tragédies documentées, les migrants ont fini abandonnés sur le sol du commissariat, après un sauvetage en mer et malgré l'état grave de santé dans lequel ils se trouvaient⁶¹.

« J'ai appelé le Centre des étrangers et j'ai parlé avec un policier. Mes deux enfants étaient dans l'embarcation, je suis réfugié statutaire en France. Des camarades m'ont averti que l'un de mes fils était apparemment mort. J'ai ainsi appelé ce centre pour qu'ils me passent mon autre fils, je voulais savoir comment le premier était mort et comment il allait. Le policier m'a dit que je n'avais pas droit de lui parler car il était détenu. Je n'ai pas fait de commentaire à sa réponse et je me suis demandé si ce policier avait des enfants. Ensuite, je me suis mis en colère car mes fils ne sont pas des délinquants mais des réfugiés fuyant une guerre horrible », un parent d'une personne naufragée sur la route des Canaries.

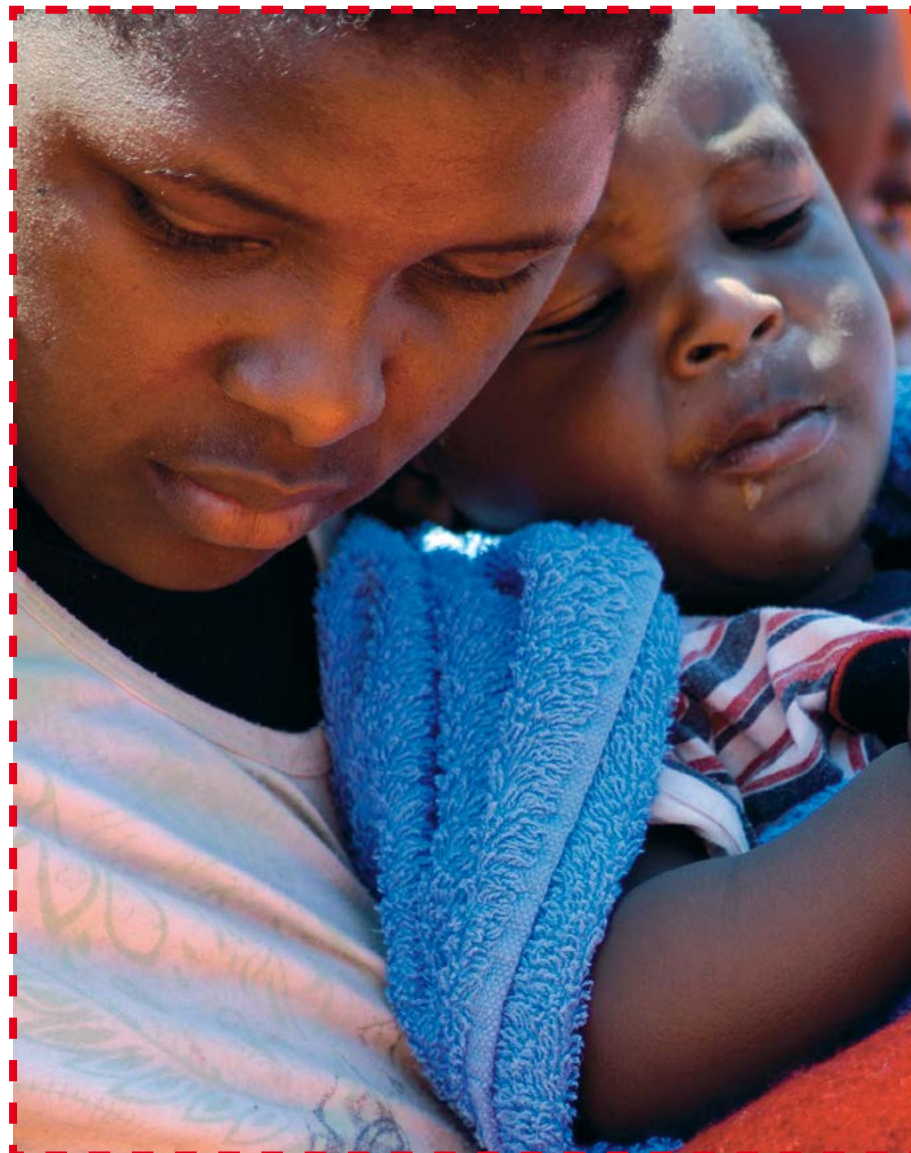
61. Sánchez, Gabriela. "Abandonados en el suelo de una comisaría inmigrantes graves y deshidratados". Eldiario.es. 11 February 2016. Available at: http://www.eldiario.es/desalambre/Canarias-inmigrantes-deshidratados-quemaduras-comisaria_0_483301859.html

Un autre des violences que signalait les communautés migrantes sur cette voie est l'emprisonnement de personnes qui portaient le bateau ou qui se chargeaient de distribuer l'eau ou les aliments, même si les véritables responsables du trafic restaient dans les pays de transit.

D'après les migrants, l'identification des capitaines ou des personnes en charge de la répartition de l'eau et des aliments se fait grâce à des interrogatoires dans le CIE et bon nombre d'entre eux, sous la menace d'expulsion s'ils ne collaborent pas avec les autorités. D'après les camarades, des délits de trafic d'être humains ont été imputés à trois reprises à des personnes qui n'avaient même rien à voir avec le maniement du bateau.

L'un des cas les plus surprenants a été celui de Babacar, provenant d'une embarcation qui a passé 11 jours à la dérive. Il a été inculpé d'être le capitaine, après la mort de deux personnes qui se sont chargées de porter le bateau, sur un total de huit victimes. Le procureur chargé des étrangers a demandé un emprisonnement pour chacune des personnes qui sont mortes sur cette embarcation. Grâce au courage d'un compagnon de tragédie, qui a osé déclarer et soutenir l'innocence de Babacar, il a été libéré. Toutefois, le procureur chargé des étrangers a fait appel et la demande contre Babacar se poursuit, demandant huit ans de prison pour chacune des personnes qui sont mortes dans la tragédie. Ni lui, ni le reste de ses compagnons n'ont reçu d'assistance psychologique pour faire face à la tragédie qu'ils ont vécue.

L'assistance accordée aux victimes des naufrages dans la zone marocaine est également minimale. Ils sont détenus dans la gendarmerie ou conduit vers le Centre de détention de Laayoune et ils ne reçoivent pas d'assistance médicale et psycho-sociale appropriée à un post-traumatisme. Dans la détention ultérieure des victimes de tragédies, des violations de leurs droits fondamentaux, de la violence, des tortures et des traitements inhumains et dégradants ont été détectées.



Le contrôle de l'accès par la mer d'Alboran

C'est l'une des zones de plus grande sécurité en ce qui concerne le droit de sauvetage de la vie en mer. Dans la zone, encore une fois, on détecte un manque de collaboration entre les deux services de sauvetage, de l'État espagnol et du Maroc, surtout parce que l'information transmise par le Maroc arrive tard ou elle est parfois fausse.

« S'il vous plaît, on est depuis neuf heures ici dans l'eau, on voit la côte, venez vers nous, envoyez-nous au moins un avion, on va mourir et les Marocains s'en fichent, ils ne viennent pas. On les appelle et ils ne viennent pas », explique T. une femme congolaise, dans l'extrait de communication d'un bateau à la dérive.

Les situations les plus désespérées se produisent lorsque les bateaux dérivent vers la zone du Maroc, les autorités tardent à réagir et lorsqu'elles le font, les garanties des sauvetages sont plus faibles. Le Maroc tarde également à accepter la collaboration des services de sauvetage espagnols, par exemple lorsqu'on pourrait s'appuyer sur des moyens aériens.

Nous proclamons, du haut du Groupe, les plaintes auprès du Médiateur espagnol pour la prise en charge des victimes d'un naufrage du 29 octobre 2015, dans lequel six personnes ont disparu. Il a également demandé aux autorités quels sont les protocoles que l'État a pour les disparus et pour informer les familles lorsque des tragédies se produisent.

Le Commissariat général chargé des étrangers et des frontières a communiqué ceci : « L'assistance sanitaire et sociale des étrangers internés dans les CIE est pleinement garantie (...) À cet égard, il convient



de signifier que les CIE disposent des services correspondants d'assistance sociale aux étrangers internés, pris en charge par les travailleurs sociaux, sous la dépendance directe du directeur du Centre destinés à s'occuper des internes qui ont besoin de n'importe quelle assistance pendant leur séjour dans le CIE. Pour tout cela, et même s'il n'existe pas de rapport physiologique concret de ces internes, la direction du CIE a donné les directives opportunes à l'ensemble du personnel du centre, dans l'objectif de procurer à ces personnes une plus grande attention et prise en charge intégrale, à cause de l'expérience traumatisante subie par le naufrage du bateau dans lequel ils voyageaient ».

B., Camerounais, victime du naufrage du 29 octobre raconte :

« ils sont morts à nos côtés. Nous ne savions pas pourquoi mais ils allaient mourir. Ils ont dit ensuite que cela pouvait être dû au froid mais il est très difficile de le savoir, il y a des choses mystiques que nous ne comprenons pas. De nombreuses choses se passent dans l'eau. Nous les avons ensuite jetés par-dessus bord, nous ne pouvions pas garder les corps, c'est impossible de supporter les corps à cet endroit. Je ne peux pas les oublier. Leurs visages me reviennent parfois, surtout la nuit. Je suis désormais sous traitement en France. En Espagne, ils nous ont traité comme des criminels. Dans les centres de détention, tu es un criminel, tu as même froid, c'est une prison. Je n'attendais qu'une chose, c'était de sortir ».

Le contrôle de l'accès par le Détroit

D'après les informations en personne des communautés de migrants, il y a plusieurs situations qui mettent leur vie en danger pendant le transit par le Détroit :

- ➔ Même en ayant alerté les services de sauvetage espagnols, nous avons constaté que la plupart des fois, ils ne sortaient pas de nuit effectuer les recherches.
- ➔ Que le départ du bateau de sauvetage en mer tarde parfois, entre une et deux heures.
- ➔ Que pour toutes les embarcations de fortune pour lesquelles des recherches ont été activées et qui n'ont pas été trouvées, la recherche a été arrêtée le jour même au tomber de la nuit. Pour certains d'eux, le Maroc aurait confirmé qu'ils avaient été sauvés, alors qu'ils étaient toujours portés disparus pour leurs familles et leurs amis.
- ➔ Les communautés de migrants ont informé comment les sauvetages effectués par le Maroc produisent parfois des accidents car en s'approchant du bateau de sauvetage, le zodiac se retourne. Le sauvetage consiste à lancer une corde

et il a des personnes qui ne peuvent pas la récupérer par manque de moyens.

- ➔ Une autre situation préoccupante du Détroit reportée par les migrants est que ceux-ci considèrent que le Maroc entre dans les eaux espagnoles de sauvetage pour les retenir et l'Espagne n'entre pas avec la même facilité dans les eaux marocaines. Cela met en évidence que dans certaines zones d'accès à la frontière, le contrôle migratoire prime sur la protection de la vie.
- ➔ Les situations de désespoir les conduisent à sortir malgré le mauvais temps car ils savent que la Marine marocaine ne dispose pas de services de sauvetage pour pouvoir réaliser une intervention si la météo est mauvaise.
- ➔ Les toys à rames eux-mêmes constituent un risque pour la vie en mer mais c'est une sortie qui permet l'auto-organisation et la gestion dans les communautés migrantes.

Il a été encore une fois nécessaire de déposer des plaintes auprès du Médiateur espagnol au sujet des carences dans les recherches d'embarcations de fortune dans la zone du Détroit. Concrètement, concernant une embarcation disparue le 17 mai 2016, le service de sauvetage a répondu avoir cherché avec un hélicoptère et un canot de sauvetage et qu'elle n'a pas été retrouvée car elle avait été secourue par le Maroc. Le problème est que, comme pour d'autres qui ont été reportées, cette embarcation est toujours portée disparue.

Nous avons également demandé au Médiateur de pouvoir éclaircir les zones de sauvetage marocaine et espagnole. Il est important de savoir si le Maroc n'a pas la capacité de retrouver et de sauver la vie en cas de circonstances compliquées, dont notamment la mauvaise météorologie, jusqu'à quel niveau peut atteindre la collaboration entre les deux pays et jusqu'à quel point il est possible de laisser les personnes se noyer à une distance de 14 kilomètres sans intervenir. Il n'y a pas, pour le moment, de réponse officielle à ce sujet.

À son tour, le Médiateur espagnol a demandé des informations au ministère des Travaux publics pour délimiter et clarifier la zone d'intervention des services de sauvetage espagnols et marocains. La même dynamique explique la réponse à la plainte déposée au mois d'août 2016 au Médiateur : Le sauvetage est évité par la délimitation des zones de sauvetage, mais l'administration n'assume pas la disparition des embarcations et n'allègue pas de responsabilité partagée dans les recherches. Elle prétend avoir reçu un écrit de la Direction générale de la Marine marchande, remettant des informations sur les zones de recherche et de sauvetage dans le Détroit. Le même écrit indique expressément que « conformément aux expositions de la SAR.8/ Circ4 du 1er décembre 2012 mentionnée, il y a une zone du Détroit de Gibraltar où se superposent les zones déclarées par l'Espagne et le Maroc dans le document susmentionné et où les deux États ont les mêmes responsabilités en termes d'interventions réalisées dans le domaine du sauvetage », et explique que l'unité qui est la plus proche du bateau en danger, qu'elle soit espagnole ou marocaine, va effectuer le sauvetage.

Un autre problème important dans la zone est qu'en ayant entamé des recherches d'embarcations, même si celles-ci n'ont pas été retrouvées, la disparition n'est pas officielle, ce qui empêche les parents de connaître l'information réelle sur ce qu'il s'est passé.



Comme l'un des parents l'explique, frère d'un membre d'une embarcation disparue :

« J'ai appelé la police nationale. Mon frère se trouvait dans une embarcation que l'on recherchait. Ce sont ses amis qui m'ont dit qu'il avait disparu en mer et qu'elle a été recherchée car ils ont parlé avec les services de sauvetage espagnols. J'ai donc appelé la police nationale, qui m'a répondu qu'aucune embarcation n'avait disparue, et qu'elle était certaine qu'elle avait traversé et qu'un autre nom lui aurait été donné car les gents donnent des noms différents. Je me suis senti frustré car, d'un côté, je savais que mon frère n'allait pas faire ça, mais c'était un agent de police qui me le disait, et de l'autre, je voulais le croire pour ne pas accepter la disparition de mon frère. Les mois ont passé et je sais qu'il faut faire le deuil dans le pays, il faut accepter que la mer l'ait emporté ».

Le contrôle de l'accès par les clôtures de Ceuta et de Melilla

Dans les contextes d'accès par la terre, nous avons documenté le nombre de déplacements forcés et de renvois sommaires, de personnes blessées et de morts qui se sont produits dans les alertes reçues.

Nous entendons par déplacements forcés, les détentions qui se produisent dans les zones frontalières du Nord du Maroc et les personnes détenues qui sont déplacées par la force, dans un premier temps, à Rabat et à Casablanca, et après vers Fès, Meknès et même Kénitra.⁶²

« Avec la nouvelle politique migratoire d'intégration du Gouvernement du Maroc, la situation des migrants s'est améliorée sous certains aspects. Les déportations aux frontières de la Mauritanie et de l'Algérie se sont plus ou moins arrêtées. Mais l'intégration n'a pas le même niveau dans tous les endroits du Maroc. Dans les zones frontalières de l'Espagne, l'intégration est moindre et la persécution des personnes est plus importante. Il y a des opérations militaires dans les forêts proches de Ceuta y de Melilla, et chaque fois qu'il y a une tentative d'entrée dans ces deux villes, car ils envoient tout le monde vers des lieux du sud en autobus ». *Les récits des Brigades des droits de Tanger.*

Les renvois sommaires ou la remise sommaire de migrants qui accèdent à un territoire de Ceuta et de Melilla, aux autorités marocaines sans procédures administratives, sont certaines des pratiques les plus utilisées de la politique d'externalisation appliquée par l'État espagnol.

La disposition finale de la Loi sur la sécurité des citoyens prévoit le retour sommaire vers le Maroc des migrants interceptés dans les sauts des barrières de Ceuta et de Melilla en se servant du modèle juridique du rejet au frontière.⁶³ Une partie du texte fait une allusion générique au fait que les rejets seraient réalisés en respectant la réglementation internationale sur les droits de l'homme et la protection internationale.

La Convention européenne des droits de l'homme, la Charte européenne, la Convention de Genève et la Convention contre la torture sont certaines des réglementations qui condamnent le renvoi collectif des migrants sans identification préalable, comme cela se passe à Ceuta et à Melilla, dans l'application des rejets à la frontière.

Le droit d'asile n'est pas respecté dans les tentatives d'accès par la clôture de Ceuta et de Melilla, d'après le Gouvernement d'Espagne car à Ceuta et à Melilla, il y a des bureaux prévus à cet effet.⁶⁴ À cet égard, l'ancien ministre de l'Intérieur, Jorge Fernández Díaz, a déclaré l'existence de bureaux d'asile dans les postes frontaliers de Ceuta et de Melilla, « il sera évident que ceux qui tentent d'accéder aux sites

62. Ceuta et Melilla : Centres de tri à ciel ouvert aux portes de l'Afrique. Joint report December 2015. Available at: http://www.gadem-asso.org/wp-content/uploads/2016/05/Rapport_conjoint_Ceuta_et_Melilla_centres_de_tri_a_ciel_ouvert_auxportes_de_l_Afrique_2015.pdf

63. Première disposition finale. Régime spécial de Ceuta et de Melilla.

1. Une dixième disposition supplémentaire de la Loi organique 4/2000 du 11 janvier sur les droits et les libertés des étrangers en Espagne et leur intégration sociale a été ajoutée. Elle est rédigée comme suit: « Dixième disposition supplémentaire. Régime spécial de Ceuta et de Melilla.

1. Les étrangers qui sont détectés sur la ligne frontalière de la circonscription territoriale de Ceuta ou de Melilla alors qu'ils tentent de dépasser les éléments de contention frontaliers pour traverser irrégulièrement la frontière pourront être rejetés afin d'empêcher leur entrée illégale en Espagne.

2. Dans tous les cas, le rejet se fera en respectant la réglementation internationale sur les droits de l'homme et la protection internationale dont l'Espagne fait partie. 3. Les demandes de protection internationale se formaliseront dans les lieux prévus à cet effet dans les passages frontaliers et seront suivies conformément aux dispositions de la réglementation en matière de protection internationale. » BOE num. 77 du 31/03/2015 <https://www.boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-2015-3442&p=20150331&tn=1#dfprimera>

64. Le droit d'asile est un droit reconnu et la Loi d'Asile prévoit dans son article 17.2 que « l'entrée illégale dans un territoire espagnol ne pourra pas être sanctionnée lorsqu'elle aura été réalisée par une personne qui réunit les conditions pour être bénéficiaire de la protection internationale ».

en sautant les clôtures ne seront pas, en principe, des réfugiés⁶⁵ ». Le Comité René Cassin a dénoncé l'État espagnol devant le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations unies, car les bureaux n'étaient accessibles qu'aux citoyens syriens, n'enregistrant aucune demande d'asile de citoyens provenant de pays subsahariens.

« Nous sommes de la République démocratique du Congo. Nous nous habillons comme le font les marocaines, totalement recouvertes pour que l'on ne voie pas que nous sommes noires. Nous devons payer du côté marocain, nous voulions passer cette partie et ensuite demander l'asile du côté espagnol, comme le font les femmes syriennes. Il n'y a pas eu de problèmes du côté marocain et nous sommes arrivés du côté espagnol et là, les policiers nous ont vues. Nous voulions demander asile, nous avons expliqué. Je parle un peu l'Espagnol que j'ai appris à l'école. L'agent nous a laissées assises, j'ai pensé qu'il nous conduirait au bureau, mais cela ne s'est pas passé comme cela. Ils nous ont éloignées et ont commencé à discuter avec les marocains et ensuite les marocains nous ont arrêtées. Je les ai entendu dire que « Les bureaux ne sont pas pour les noirs », explique V. de RDC après une tentative de demande d'asile à Melilla.

Nous l'avons constaté que les urgences qui peuvent se produire à Ceuta, et concrètement lorsqu'il y a des blessés sur la clôture, s'effectuent différemment des urgences qui se produisent à d'autres endroits de l'État. Le 112, même si c'est un service d'urgence, où il existe un protocole entre les différents corps et établissements (personnel sanitaire des services publics de santé, Croix rouge, forces et corps de sécurité de l'état...) qui se coordonnent pour prêter assistance en fonction de l'urgence qui se produit, semble être subordonné à ce que les corps de sécurité décident à tout moment.



65. Melilla Hoy, "Quedará claro que quienes saltan la valla no serán refugiados" 10 February 2015. Available at <http://www.melillahoy.es/noticia/49146/politica/>

Dans l'une des alertes de tentative de saut de la clôture de Ceuta, le 112 a été contacté car on connaissait l'existence de personnes grièvement blessées entre les deux clôtures. Le 112 a pris toutes les données opportunes, mais durant le temps d'attente des services sanitaires, le 112 a été recontacté en expliquant que la Garde civile était déjà dans la zone. Lorsqu'on a demandé au 112 si la Garde civile disposait de personnel médical, le 112 s'est limité à répondre que l'on ne pouvait pas intervenir car les dispositifs médicaux sur la clôture, même en cas de tragédies, n'incombent qu'à la Garde civile.⁶⁶

« Ils m'ont beaucoup tapé. Je saignais et je ne pouvais pas voir car le sang sur le visage m'empêchait de voir correctement. J'étais en haut de la clôture, mais j'ai pensé que j'allais m'évanouir et tomber. Je suis descendu et j'ai senti la main d'un garde espagnol, il m'a pris le bras, j'ai pensé qu'il avait vu que j'étais très mal, mais il m'a poussé avec force et j'ai senti le bras et le bâton d'un militaire marocain ». R. A., interné dans un hôpital de Tanger après avoir sauté la clôture.

« Comment est-il mort, où, pourquoi, quand, comment voir son corps ? Des dizaines de questions. Mais maintenant qu'il est enterré au Maroc, pourriez-vous nous envoyer une poignée de terre de sa tombe ? Cette terre a été enterrée à côté de nos ancêtres d'après notre tradition et nous pouvons ainsi nous calmer, nous pourrions ainsi faire le deuil », sœur de B., l'une des victimes de la clôture de Ceuta.



66. « La Croix Rouge, elle, indique qu'elle intervient « quand elle est appelée » : « C'est une intervention pour les migrants arrivant à la barrière ou par la mer. (...) La Garde civile nous « active » et l'ambulance arrive là où la GC nous dit de venir. ». Un infirmier de la Croix-Rouge fait un « tri », c'est à dire un premier check up rapide. « On peut faire les premiers soins sur place ou bien on transfère à l'hôpital si nécessaire ». Les principaux problèmes de santé à la barrière seraient des contusions, des coups, des fractures et des coupures » Ceuta et Melilla : Centres de tri à ciel ouvert aux portes de l'Afrique. Rapport conjoint décembre 2015. Disponible sur : http://www.gadem-asso.org/wp-content/uploads/2016/05/Rapport_conjoint_Ceuta_et_Melilla_centres_de_tri_a_ciel_ouvert_aux_portes_de_l'Afrique_2015.pdf

À la clôture de Melilla

Dix tentatives d'accès à Melilla à travers la clôture ont été enregistrées. Sur ces données, **983** déplacements forcés ont été enregistrés, dont **86** adolescents de **13 à 17** ans

On fait état de **273** personnes blessées gravement, surtout des fractures et des coupures, dont notamment **25** adolescents de **15 à 17** ans

On fait également état de **258** renvois sommaires, dont notamment **56** adolescents de **14 à 17** ans

Le déplacement forcé consiste à détenir les personnes qui tentent d'accéder au territoire espagnol et s'ils n'y arrivent pas, ils sont envoyés vers différentes villes du sud du Maroc, éloignées des sites espagnols.

À la clôture de Ceuta

Treize tentatives d'accéder à Ceuta à travers la clôture ont été enregistrées

Sur ces données, **1.115** déplacements forcés ont été enregistrés, dont notamment **213** adolescents de **14 à 17** ans

On fait état de **466** blessés graves, dont **17** adolescents de **14 à 17** ans

On fait également état de **311** renvois sommaires, dont notamment **68** adolescents de **14 à 17** ans

Six personnes sont mortes à cette frontière pendant les sauts.

Chapitre IV

**La déconstruction de la guerre des frontières :
des processus de résistance et de résilience**

La déconstruction de la guerre des frontières : des processus de résistance et de résilience



Sylvie Agnes Sambou

Le courage solidaire

Lorsque je suis arrivée aux Canaries, après avoir vu mourir mes camarades, après être passée par la soif et les peines, ils m'ont enfermée dans le CIE et je me suis sentie très triste et repentante. Le traitement de la police a été très mauvais. Le policier a voulu que nous dénoncions le capitaine et disait qu'en échange, ils nous donneraient papier, argent, liberté et une jolie maison.

Lorsque la police a commencé à mal me traiter, me poussant et m'insultant, j'ai fini par me repentir d'être venue en Espagne et priait fortement Dieu. J'ai fini par éviter les questions de la police, j'étais fatiguée, je me refusais de parler avec eux.

Lorsque j'ai appris que Babacar était en prison, je me suis sentie désespérée, très triste, j'ai beaucoup pleuré. Il était innocent et n'avait rien à voir avec les patrons et ce dont ils l'avaient accusé. Ici, nous ne connaissons personne et nous ne parlons pas la langue pour nous défendre. C'est la raison pour laquelle il a été accusé, car il ne parlait pas français et ne pouvait pas se défendre. Ils lui parlaient en français et il répondait par un oui, mais en réalité, il ne savait pas ce qu'ils lui demandaient.

Et j'ai décidé de déclarer dans l'affaire de Babacar car c'est injuste ce que la police lui a fait. C'est très injuste car les accusations ne sont pas vraies. La police ne va pas trouver les véritables trafiquants car elle ne fait pas correctement son travail.

Malgré tout cela, je suis reconnaissante des personnes que j'ai trouvées en Espagne, mais aussi de celles qui ont aidé Babacar.

L'une des clés pour la construction de la guerre que les autorités espagnoles ont générées dans leurs frontières a été la déshumanisation de l'autre.

« Nous sommes une marchandise entre les mains des politiques européennes, de la marchandise entre les mains du Maroc qui ouvre et ferme la frontière quand il le veut, de la marchandise quand l'Europe a besoin de nous pour servir de main d'œuvre, de marchandise quand l'Europe a besoin de nos femmes. Nous savons que c'est une politique où certains êtres humains sont une marchandise. Mais cela ne peut pas nous affecter, nous avons un objectif clair, c'est de chercher un avenir pour nos familles, nos peuples. Nous restons des colonies d'une façon ou d'une autre, des colonies dépossédées de leur richesses et de développement », *A., Gambie, leader communautaire.*

« S'il n'est pas humain, nous ne devons pas protéger ses droits, s'il n'est pas humain, ne ne devons pas le pleurer quand il meurt, s'il n'est pas humain, on ne doit même pas l'enterrer », *B., Nigérian, leader communautaire.*

« Personne n'est prêt psychologiquement à vivre, jour après jour, l'expérience de perdre un parent disparu. Nous avons besoin d'une page finale pour pouvoir continuer. Notre quotidien consiste à apprendre à survivre »,⁶⁷ *Association SOS disparus.*

67. Site web de SOS disparus : <http://sosdesaparecidos.es/>

68. "Se dice cultura, se piensa raza". Aime Marco. Economía Digital S.L., p. 78.

Précisément, ne pas chercher les disparus ou ne pas mettre les moyens appropriés pour identifier les défunts est l'une des stratégies de la frontière espagnole pour déshumaniser l'autre. L'être humain commence à se comprendre en tant que tel lorsqu'il décide d'enterrer ceux qui meurent. Par conséquent, dépouiller les familles et les proches du droit de deuil a été l'une des pratiques les plus efficaces de la « guerre des frontières » espagnoles.

Cette guerre s'est accompagnée d'une forte propagande médiatique où les communautés migrantes sont également dessinées comme des meutes violentes qui favorisent l'invasion du territoire, et par conséquent l'industrie et le négoce de la guerre qu'elle implique est réellement justifiée.

La guerre a également permis de consolider les néo-racismes où la race perd, en grande partie, sa composante de signes visibles pour être un peu plus, pour découler en une construction réfléchie sur qui mérite et qui ne mérite pas d'être citoyen.⁶⁸

Ainsi, dans une conjoncture d'essor du populisme en tant que forme de construction politique, le terme peuple peut s'articuler principalement en deux sens. Cela peut se faire en appelant une majorité sociale défavorisée qui prétend à une plus grande démocratisation de l'État et à la distribution de la richesse face aux élites. Ou au contraire, elle peut se faire, dans un sens réactionnaire, en restant en marge des secteurs les plus défavorisés, comme le sont particulièrement les migrants.

Face aux défis racistes et xénophobes (que ce soit dans le populisme réactionnaire ou dans les démocraties libérales actuelles), il faut souligner la capacité des communautés de migrants à se constituer en tant que citoyenneté autonome capable de réclamer ses droits. Mais c'est précisément dans les pays de transit engagés pour l'externalisation que les communautés de migrants sont les plus



vulnérables. Ce n'est pas facile d'affronter les violences générées par la militarisation dans la « guerre des frontières ».

Quand nous faisons référence à la citoyenneté migrante provenant de l'Afrique subsaharienne, il y a un concept essentiel pour construire des réseaux alternatifs de survie. C'est l'*Ubuntu*, la communauté.

Si l'individualisme qui est apparu en Europe s'est résumé au XVIIe siècle dans la phrase de Descartes - je pense donc je suis -, la réponse communaliste de l'Afrique a été - je suis car tu es -. Je suis parce que j'appartiens, parce que je participe, parce que je partage

« L'Europe était un lieu très peuplé, rempli de limites précises, un groupe de petits pays avec des frontières connues (même si disputées) comportant un nombre connu de personnes. Cet environnement a conduit les Européens à développer des idées de propriété privée, de citoyenneté, voire même de juste répartition de la richesse. Mais l'Afrique illimitée, qui manquait de ces confins, a évolué de manière différente. Des royaumes et des empires se contactaient rarement et leurs limites n'étaient pas tant les

frontières que la perte progressive d'influence. Cela impliquait que la citoyenneté n'était pas un contrat entre un individu et un État comme en Europe, mais plutôt une question de nombreuses loyautés, superposées, à la famille, au village, au clan, à la région et à l'empire, avec la culture, la religion et le langage comme loyautés supplémentaires... C'est bien plus pratique, un système reposant sur les droits collectifs. Cet ensemble de valeurs communales est connu aujourd'hui, par son nom d'Afrique méridionale, Ubuntu.

Si l'individualisme qui est apparu en Europe s'est résumé au XVII^e siècle dans la phrase de Descartes - je pense donc je suis -, la réponse communaliste de l'Afrique a été - je suis car tu es -. Je suis parce que j'appartiens, parce que je participe, parce que je partage ».⁶⁹

Avec cette conception différente de la réalité de l'organisation communautaire, il a été assez facile de criminaliser et de victimiser les communautés de migrants en liant toutes les conceptions de construction collective aux mafias.

« Quand je suis arrivé dans la forêt de Maghnia,[69] on nous demandait de l'argent pour entrer, entre 100 et 200 euros, c'est le droit de passage. Comme elle est proche de la frontière avec le Maroc, c'est beaucoup plus difficile de s'opposer car le risque qu'ils vous renvoient au nord du Mali est toujours là. Alors vous payez. Mais lorsque je suis arrivé à Bel Younech, c'était moins cher, mais j'ai dit non, que je ne paierai pas plus de 50 euros. Il y avait un groupe plus petit de serakole[70] et je les ai rejoints sans payer. Nous avons participé aux réunions générales avec le reste des communautés. La vie dans la forêt est très très dure, mais il y a quelque chose qui nous fait survivre, nous les Africains, plus que les Bangladais ou les Pakistanais, c'est que vous n'allez jamais rester sans manger s'il y a quelqu'un de votre peuple, quelqu'un qui porte votre nom de famille, quelqu'un qui a connu quelqu'un de votre famille », A., adolescent de 16 ans, Guinéen, extrait d'un entretien à Castillejo.

69. La Gran Grieta, El Despertar de África. Perry, Alex. Editorial Ariel, 2016, pp. 64,65.

70. Campement informel en Algérie, près de la frontière avec Oujda.

71. Comme on connaît le peuple soninké à wolof.

72. "Réadmission de migrants : Le Mali n'a signé aucun accord ! ". Bamako News. 14 April 2016. Available at: <http://news.abamako.com/h/150964.html>.

Le droit au mouvement fait partie de nombreuses cultures des communautés de migrants provenant de l'Afrique subsaharienne. C'est la raison pour laquelle la migration est intériorisée comme un droit.

« Bien souvent, nous nous rendons compte de ce que signifient les frontières lorsque nous arrivons au Sahara. Se déplacer est quelque chose de naturel, notamment en Afrique, car les frontières sont totalement des limites artificielles imposées par les colons. Les accords avec le Gouvernement du Mali et du Nigeria vont devenir très problématiques car ils veulent que nos gouvernements criminalisent également ceux qui veulent sortir, mais se déplacer pour le développement de votre communauté n'est pas négatif. C'est la raison pour laquelle le Mali a refusé la signature de l'accord avec l'Union européenne »⁷², A., leader communautaire malien, dans un extrait de l'une des Brigades des droits de la communauté malienne à Tanger.



Les migrants répondent à la criminalisation et à la stigmatisation

Dans les différents débats établis pendant la réalisation de ce rapport, ils ont répondu aux questions suivantes, qui ont été choisies par des membres de communautés de migrants, qui forment la base du discours de criminalisation et de stigmatisation de la population en mouvement.

À travers cette enquête, des membres de communautés de migrants et des leaders, communautaires, homme et femme, ont répondu à plusieurs des affirmations qui construisent le discours de guerre des frontières espagnoles.

« Les migrants sont violents dans les sauts de clôtures »

S'ils avaient été violents pendant tout ce temps, il n'y aurait eu pas de victimes mortelles uniquement d'un côté du conflit belliqueux. « Qui de vous peut sauter un fossé, passer des fils barbelés, grimper deux clôtures de six mètres et continuer de courir ? C'est peut-être la force et la foi qui font peur. Les forces peuvent produire des éraflures mais il n'y a pas d'attitude pro-active pour le dommage. C'est étonnant car nous sommes nombreux mais la réalité est là, les morts sont de notre côté et on nous a seulement imputé des délits légers, qui bien souvent se produisent par l'impact entre les corps. Il y a une consigne quand nous nous organisons et c'est de ne pas causer de dommage. Forcer l'entrée sans causer de douleur et le sang qui tombe au sol est le nôtre », D., 42 ans, leader communautaire du Cameroun.

« Les matériaux saisis des sauts violents des clôtures »

« Les échelles, les pointes sur les chaussures, les crochets pour les mains, les vêtements pour éviter les coupures. La clôture a été rendue de plus en plus impénétrable. Mettre les doigts et grimper est impossible, nous avons donc évolué en même temps que vous avez évolué dans le contrôle et l'objectif est également d'éviter la douleur. Imaginez comment ces éléments coupent », M., Guinéen, dans un extrait de *Brigades des droits dans les forêts proches de Ceuta et de Melilla*.

« Les mafias contrôlent les sauts de la clôture »

« C'est clair qu'il y a une organisation, clair que nous sommes organisés. Pour déplacer un groupe de 600 personnes, il faut s'organiser. Mais s'organiser, est-ce quelque chose de mal ? Est-ce quelque chose de condamnable ? Bien souvent, quand nous sautons, la police nous interroge, « qui a organisé ? ». Il faut désigner les camarades, mais ils se trompent quand ils cherchent des mafias. Je ne sais pas quel est le concept de mafia des États européens, ils sont également une mafia pour nous. Ils participent également au négoce de notre passage : il y a des fonctionnaires qui perçoivent de l'argent, ou des bateaux de fortune qui sortent à une certaine heure, ou passent cachés dans une voiture. Nous avons vu de la corruption chez des fonctionnaires de la frontière de Ceuta et de Melilla, lorsque vous passez en voiture ou lorsque vous payez pour entrer par la grande porte, mais vous n'allez pas dénoncer car c'est l'une des voies de passage », O., Nigérian, leader communautaire dans une colonie du Nord.

« Quand vous arrivez de l'autre côté dans les Canaries, à Tarifa, ils demandent toujours à parler aux capitaines »

« Les toys ont été une autre façon de nous autoorganiser⁷³. Nous n'avons qu'à l'acheter entre tous ceux qui vont y monter dessus. Nous essayons de chercher des personnes qui connaissent la mer pour monter sur les toys, mais il y a des gamins qui ont même voyagé gratuitement. C'est plus risqué, peut-être que vous payez la moto-mafia⁷⁴, et que vous payez également et vous pouvez aider des gens qui n'ont pas d'argent pour voyager. Il n'y a pas de capitaines comme vous le pensez, il y a des personnes qui vont en mer main pour la première fois. Et ensuite, les plus forts rament et les autres écopent l'eau à l'aide d'un seau », A., 28 ans, leader communautaire malien.

D'après les déclarations des différents représentants des communautés migrantes, moins il y a de garanties d'accès aux droits aux frontières, plus il y a de personnes qui se militarisent dans les zones d'accès et plus il y a d'opportunités pour les réseaux criminels d'opérer.

« Vous riez de voir comment ils cherchent des capitaines, ou comment ils sont formés avant de partir, au mieux on leur donne du matériel et pendant deux jours, on leur apprend à naviguer avec. De nombreuses personnes sont désespérées et accepte pour cela. Ils risquent la prison mais ils acceptent. Qu'est-ce qu'une mafia ? Il y aurait beaucoup à dire à ce propos et sur ce que sont les mafias pour les européens », L., originaire de Côte d'Ivoire, un extrait des Brigades des droit Bel Younech.



« Nous sommes sortis de près de Bouyafar. Le capitaine avait une boussole, plusieurs heures sont passées et il devenait de plus en plus nerveux, il regardait bizarrement sa boussole. Un autre passager lui a dit qu'il ne regardait pas bien, il s'est donc fâché et l'a jetée par-dessus bord. Au bout de plusieurs heures, nous avons aperçu la terre et nous avons débarqué. Nous étions arrivés à nouveau au Maroc, après huit heures passées en mer. Le capitaine nous a confessés de n'avoir jamais vu la mer de sa vie, qu'on lui avait donné la boussole et montré comment elle fonctionnait. Il voulait absolument aller en Europe et n'avait pas assez d'argent, on lui avait donc fait un prix », S., Camerounais, dans un extrait des Brigades des droits de Nador.

73. Bateaux gonflables qui sont utilisés pour traverser le Détroit. Normalement, ils accueillent de 6 à 11 personnes qui s'auto-organisent pour acheter le matériel et réussir à entrer avec le bateau en mer.

74. Nom avec lequel les migrants se réfèrent aux véhicules qui transportent des personnes pour se rendre au lieu de départ pour tenter d'arriver en Europe.

La recherche de droits, une alternative à la victimisation et à la réification

Les débats qui ont été générés dans les différentes communautés de migrants sur la victimisation et la réification de la population en mouvement faisaient référence, en dernière instance, à la situation des femmes et des enfants en déplacement. Face au récit des victimes, face à la vente des corps des femmes, elles répondaient en dessinant des trajets de recherche de droits.

« Nous sommes arrivés au matin, nous étions quatre. Nous avons réussi à monter, à la fin nous étions deux en haut de la clôture. En bas, la Garde civile nous regardait. Nous devons résister car si nous supportions, ils appelleraient la Croix rouge et ne nous ramèneraient pas au Maroc. L'équilibre entre les lames est difficile, mais le pire c'est que tu as froid, mais chaud aussi, que tu penses que tu vas te sentir mal et tomber. Je suis resté 30 heures, mes camarades un peu plus. C'est mon camarade qui m'a dit, « petit, tu es très fatigué, descend, quand la garde verra que tu es un enfant, ils ne te ramèneront pas ». Mais ils l'ont fait, sur la clôture, peu importe que tu sois petit ou grand, c'est peut-être une loi espagnole », B., Guinéen, âgé de 14 ans raconte son expérience d'accès sur la clôture de Ceuta.

Dans les discours de femmes et des enfants migrants, nous avons analysé qu'il y a une composante très forte de recherche des droits, plus que d'opportunités économiques. La féminisation est importante dans les différentes frontières de l'État espagnol. Dans la période analysée par ce rapport, la grande affluence d'enfants migrants attire particulièrement l'attention, surtout des adolescents à des âges compris entre 14 et 17 ans.

Ils venaient surtout de Guinée Conakry (des hommes pour la plupart), du Cameroun (des adolescents des deux sexes), du Sénégal et de Côte d'Ivoire.

Les femmes adolescentes tentaient de chercher des stratégies pour surmonter la violence sexuelle, même si bon nombre se consacrait à la mendicité et à la prostitution.

Beaucoup venaient dans des réseaux de traite, petits et familiaux, ou étaient tombés dans des réseaux d'exploitation pendant le chemin. Une violence qui ne s'arrêtait pas en arrivant dans les pays de destination, car l'exploitation la plus importante se produit via la demande du marché européen. En ce qui concerne les adolescents de sexe masculin, ils indiquaient moins de violence, même s'ils ont détecté au moins 10 cas de violence sexuelle pendant le séjour dans la forêt pour tenter l'accès via Ceuta et Melilla.

Les violences machistes touchent les femmes, les filles et les adolescentes sur le transit migratoire, tout comme cela se produit dans les pays d'origine et de destination. Leurs corps deviennent des espaces de violence, notamment sexuelle mais aussi un instrument de pouvoir. Toutes les femmes, les filles et les adolescentes qui ont participé à certaines des activités qui ont servi de base pour le rapport, ont rapporté avoir fait l'objet de violence sexuelle, qu'elle vienne des populations de transit, des forces de sécurité de différents pays de leur trajet migratoire ou d'hommes des communautés de migrants.



« J'ai mal vécu le premier viol, le deuxième aussi, puis j'ai appris à chercher un homme qui pouvait m'entretenir, qui serait « mon mari » et tenter qu'il s'occupe de moi. Tu réduis le nombre de viols à une seule personne et ça te donne l'opportunité de faire d'autres choses. Ce qui est difficile, ce sont les grossesses. À la fin tu tombes enceintes et avoir un enfant sur le chemin est horrible », T., 20 ans, Camerounaise.

La féminisation de la pauvreté et des migrations a placé les femmes, les filles et les adolescentes en situation désavantageuse. Cela a signifié aussi que dans le contexte de la demande dans les pays d'origine, les victimes ont des niches de travail spécifiques, comme l'industrie des soins et le marché sexuel.

« Traverser et baiser sont deux verbes unis pour bon nombre d'entre nous. Pleurer est un verbe qui est interdit, à moins que cela ne serve à survivre », P. du Liberia, leader communautaire.



Pendant la période durant laquelle l'EAP de ce rapport a été réalisée, de nombreux migrants ont pris la route du Maroc pour tenter la traversée depuis la Libye. Bon nombre était des femmes et beaucoup ont été victimes de la traite. La baisse des coûts de la traversée depuis la Libye a fait que les réseaux de traite trouvaient un espace pour envoyer les femmes. Elles versent 500 dollars par personne,

ce qui comprend le transport depuis le Maroc et la traversée en mer si les réseaux proposent des groupes conséquents des femmes.

« Elle est morte en mer, nous avons vu la vidéo de son sauvetage et c'était elle, de la mousse sortait de sa bouche. Ses enfants sont apparemment arrivés sains et saufs. Mais où sont ces enfants, qui va se préoccuper de savoir s'ils ont une famille, les enfants d'une pauvre nigériane qui allait se consacrer à quelque chose... tu sais, enfin. C'est très triste, j'ai refusé d'y aller, je lui ai dit à ma Madame que ce n'était pas un deal, que la route de la Libye est très mauvaise. Je veux traverser mais il y a tellement de personnes qui meurent dans l'enfer libyen », O., 19 ans, Nigériane.

Ce sont des femmes et des adolescentes victimes de la violence des frontières, des réseaux, d'exploiteurs, mais aussi des personnes résilientes.

Les femmes, les filles et les adolescentes, présentent également une grande capacité de résistance, se reconstruisant elle-mêmes à travers des stratégies différentes pour affronter la violence à laquelle elles sont soumises par un système de contrôle frontalier qui en fait des victimes ou les exporte comme des marchandises à travers différents réseaux criminels.

Bon nombre cohabitent avec des sentiments de culpabilité, de peur, de soumission, de faible estime de soi, qu'elles somatisent, dans la plupart des cas, à travers des douleurs corporelles et des cauchemars.

Les récits mentionnent de longs trajets à pied, le transport dans les camions qui traversent le désert, et surtout les camarades mortes à cause de la violence. Les souvenirs se manifestent confus et lointains et les victimes mettent leurs propres expériences à la troisième personne.

C'est la violence sexuelle et le contrôle du corps qui définit le pouvoir sur les victimes, car elle n'est pas dévoilée mais cachée, et elle a des effets importants sur la santé sexuelle et reproductive des femmes, des filles et des adolescentes.

Les réseaux de traite, dans certains contextes d'origine, sont perçus par les femmes, les filles et les adolescentes, comme une opportunité de faciliter le mouvement, comme une partie de plus pour réussir le projet migratoire. De plus, la traite des êtres humaines ou l'exploitation est vendue par les réseaux criminels comme une opportunité pour le développement communautaire face à la militarisation des frontières.

Dans les récits, les victimes distinguent violence privée et violence publique

1 2

La première est vécue dans les propres communautés de migrants, ce sont des violences de genre qui se reproduisent dans ces contextes sociaux, tout comme dans les sociétés d'origine, de transit et de destination

La deuxième est toute la violence institutionnelle qu'elles fuient et qui entrent au fur et à mesure dans les systèmes sociaux de transit et de destination

Les espaces préalables à l'accès à la traversée des frontières sont les moments les plus dangereux. En effet, dans ces espaces, d'après les femmes et les adolescentes, le manque de protection est le plus important.

« **Même les forces de sécurité abusent, alors tu es seule, toi et la violence, personne ne va te protéger, car la police pratique également la violence** », L., Camerounaise, extrait d'un entretien réalisé dans des ateliers de femmes et d'adolescentes.

Traversées de frontières, déplacements forcés ultérieurs aux détentions aux moments de la traversée, et rafles dans les zones frontalières, font partie des récits de violence des femmes et des enfants migrants.

Les activités de survie exercées par les femmes et les filles adolescentes sont double : mendicité et prostitution. Certaines cherchent, grâce à la vente de nourriture, ou de petits négoce, à échapper à ces activités.

« **Quand je vais mendier, je me couvre, je me donne un nom musulman, à moi et à mes enfants, et ensuite je demande. Lorsque je me prostitue la nuit dans le maqui⁷⁵, je me pare de mes cils postiches, de mes ongles et de mes mini-jupes. Au moins, je ne fais pas comme les autres femmes, l'argent que j'en retire me servira à moi et à mes enfants, et me permettra de payer ma traversée** », O., Nigériane.

Les femmes et les adolescentes victimes de violence des frontières sont conscientes du fait que leur survie dépende des stratégies liées au genre et qu'à la frontière, elles sont une marchandise de plus de celles qui transite à travers elle. Nombre d'entre elles sont préoccupées par leurs filles qui grandissent dans ces espaces où le corps des femmes est une marchandise et les considèrent comme si elles étaient une marchandise.

75. Bars n'ayant pas reçu l'autorisation de vendre de l'alcool qui sont dans des maisons ou dans des forêts.

Le processus de résistance aux violences

En demandant aux migrants la façon de dénoncer les violations des droits, les débats ont donné les réponses suivantes :

Résistances aux violences. Dénonciations

- Les procédures juridiques pour dénoncer les violences qui se sont succédées dans les espaces de la guerre aux frontières sont vues par la plupart des victimes avec lesquelles cette EAP a travaillé, comme des efforts inutiles.

Pourquoi ne sont-elles pas dénoncées ? Les violences n'existent-elles pas ? N'y a-t-il pas un désir de quête de justice ?

- La plupart des dénonciations ne prospèrent pas et les migrants finissent pas assumer que la violence fait partie du transit migratoire, une espèce d'impôt à payer dans la traversée des frontières.
- Les victimes qui participent à cette EAP ont signalé qu'ils leur manquaient des papiers pour démontrer leur filiation. Les enfants, les filles et les adolescents n'avaient pas non plus de papiers pour prouver leur âge.
- Il manque des preuves pour indiquer la violation des droits dont ils avaient fait l'objet. Ils ne pouvaient pas prouver non plus qu'ils avaient été là à ce moment-là.

- De nombreux viols de droits dénoncés dans ce rapport sont transmis par le témoignage des victimes et de l'auteur.
- Dans les cas de viols des droits dans l'accès aux clôtures, la normalisation de la violence dans l'État espagnol et la légalisation de certaines formes de violence comme les renvois sommaires, ont fait que, même en apportant des preuves documentaires, les tribunaux pertinents n'ont pas pris les mesures pertinentes.
- Par ailleurs, les victimes ont peur de subir des représailles par les pays d'accueil si elles dénoncent.

Elles parlent également des peurs de ne pas être écoutées ou crues par les autorités. Elles expliquent mêmes que lorsqu'elles ont trouvé des avocats ou des représentants d'organisations sociales après le passage⁷⁶, elles n'ont pas réussi à être suffisamment soutenues pour pouvoir réaliser une dénonciation, elles ne se sentaient pas en situation de confiance, ni protégées, de quelque forme que ce soit, pour aller jusqu'à déposer une plainte judiciaire.

- Les procédures durent longtemps et la personne n'a pas encore une stabilité lui permettant de faire face à la revictimisation qui implique d'être exposée à raconter les cas de violences subies. Elles ont besoin que la réparation du dommage causé soit la plus courte possible et elles ne voient pas que les procédures judiciaires sont l'instrument pour y arriver.

76. Cela se produit soit à cause de la mobilité des migrants, qui n'ont pas d'endroit fixe et qui ne restent pas en contact avec les personnel des organisations sociales, ou à cause de la précarité des professionnels qui travaillent, dans de nombreux cas, avec peu d'incidence et peu de suivi. Le suivi des victimes de violence ou de violation des droits de l'homme est également un défi pour la société civile.

Les familles des victimes luttent pour connaître la vérité, pour obtenir justice et réparation

Le travail des communautés de migrants est de soutenir les blessés dans les transits et dans les traversées, en plus d'avertir les personnes disparues et/ou mortes. Ils se servent pour cela des réseaux sociaux et gardent le contact des familles dans les pays d'origine.

La présence des familles de disparus et de morts aux frontières espagnoles en demande de justice a été un phénomène en essor depuis 2014, à partir de la tragédie du Tarajal.

Leur lutte a apporté une nouvelle vision sur le discours officiel sur la guerre des frontières, en apportant une dimension plus humaine. Ils ont réussi à également introduire un concept de justice, de vérité et de réparation dans le débat de transformation sociale⁷⁷.



77. « Renforcer l'importance des migrants en tant qu'intervenants sociaux et la capacité d'incidence des familles apporte comme résultat un profond changement dans nos sociétés, de plus en plus exclusives » Fondation pour la Justice et l'État démocratique de droit (Mexique).

Les morts et les disparitions de migrants ont un impact psycho-social dans les familles, mais également dans les communautés d'origine, outre les conséquences légales qui retombent sur les familles. Ainsi, les familles deviennent également des victimes de la guerre des frontières.

« C'est horrible quand ils vous apprennent sa mort, mais il est important au moins de savoir où il est mort, pourquoi il est mort et où il est enterré. Pouvoir voir des photos, même si tu n'as pas pu le voir, pouvoir voir des photos de sa dernière demeure. Ça te soulage, ça te permet de commencer à le pleurer et à faire ton deuil. Mais quand tu ne sais pas comment il est mort, ni pourquoi ni où, ni où son corps se trouve, alors la douleur est éternelle, elle ne se termine jamais. Les enfants disparaissent aux frontières et l'âme disparaît également aux frontières », F. Camerounaise, sœur d'un disparu.

La disparition est l'une des tortures les plus grandes que subissent les familles des migrants, qui disent ne jamais se terminer avec la souffrance que génère l'incertitude de savoir ce qu'il s'est passé.

« Ils nous ont dit qu'un bateau canadien est passé, les a vus et les a recueillis et que maintenant ils sont tous les 60 au Canada », des parents de personnes qui étaient dans un bateau de fortune disparu sur la route des Canaries.

Les familles peuvent également pâtir de problèmes sociaux, juridiques et économiques qui sont directement causés par la disparition de leurs êtres chers.

« Mes enfants n'ont rien pu prendre de l'héritage de leur grand-père, nous ne pouvons pas démontrer que leur père est mort, alors leur situation est en attente de son retour. Je suis donc veuve sans l'être. Je ne peux pas me remarier et je dois travailler pour faire vivre mes trois enfants », témoignage de F., Sénégalaise.

Ne pas prouver légalement la mort d'une personne a des conséquences pour différentes procédures administratives et juridiques qui concernent la vie des parents. Des problèmes juridiques et socioéconomiques qui, d'après les familles, ne se terminent jamais tant que la disparition persiste.



Lorsque les disparitions sont massives, elles ont également un effet sur les communautés et les villages d'où elles proviennent.

Les familles des victimes ont le droit de savoir pour pouvoir organiser le deuil, et de recevoir un soutien psychosocial, mais aussi pour avoir l'opportunité de pouvoir intenter des demandes sur le plan juridique.

Dans la plupart des disparitions et des morts à la frontière espagnole, les parents n'ont pas eu la possibilité de dénoncer des négligences ou d'éventuelles responsabilités de l'État espagnol dans la mort de leurs fils et de leurs filles.



« Nous avons désigné une avocate pour nous représenter, mais ils n'ont pas accepté. Ils nous ont dit que comme nous ne pouvions pas justifier que nos parents étaient morts, ils n'acceptaient pas notre représentation. Mais nous voulons être dans la procédure judiciaire car ce sont nos victimes, c'est notre douleur et nous avons besoin de connaître la vérité », Association de familles victimes du Six février⁷⁸.

78. L'association des familles de victime du Six février a essayé de légaliser par le nom d'Association des familles de victime de Tarajal, mais les autorités ont refusé le nom car il s'agit d'un territoire espagnol et pour éviter des problèmes d'ordre diplomatique, d'après les autorités.

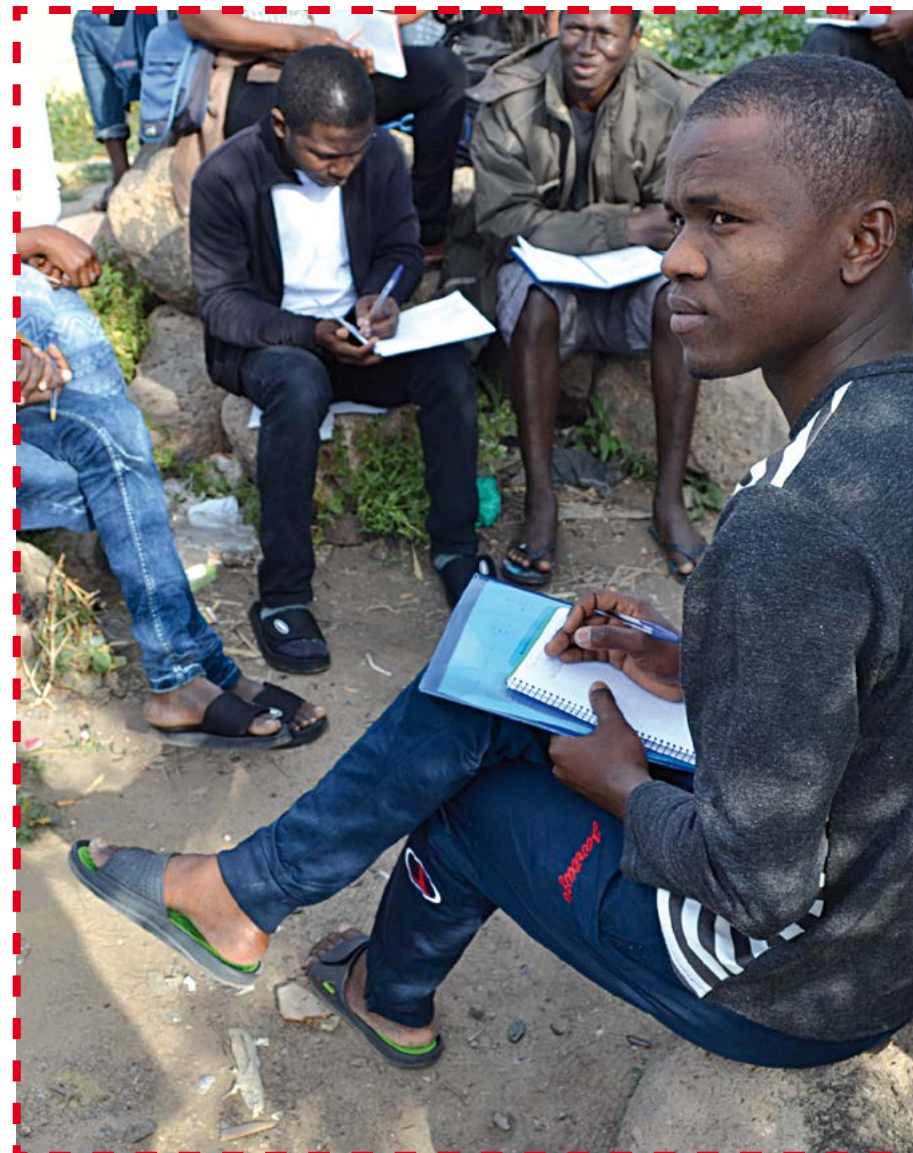
L'un des éléments dont profite l'État espagnol est que les familles des victimes dans leur majorité n'ont pas assez de moyens, ni même de capacité de mobilité, pour leur permettre de continuer de chercher les disparus ou d'expliquer les circonstances de leur mort.

« Nous avons demandé des visas et cela a été infernal. Nous avons essayé de le demander à l'ambassade au lieu de le faire auprès de l'entreprise qui se charge des visas. Tout d'abord, parce que c'est moins cher et ensuite, parce qu'on nous traite mieux à l'ambassade, car c'est un sujet délicat. Nous avons demandé un visa afin de pouvoir voir les tombes de nos défunts, nous avons demandé un visa pour pouvoir faire les tests ADN et mettre leur nom sur les tombes sans nom. Mais ils ne nous ont pas reçus, ils nous dirigés vers l'entreprise. Nous voulions demander un visa de groupe, qui est plus économique, mais ils nous ont obligés à payer individuellement. Ensuite, ils nous ont refusé le visa en argumentant que notre voyage en Espagne n'était pas assez justifié. Ce fut un coup très dur, extrêmement, car refuser le droit de voir la dernière demeure de ton parent est l'une des pires insultes que l'on puisse faire à un être humain »,

Association des familles victimes du 6 février.

L'État espagnol ne s'est pas engagé dans le processus de réparation des familles des victimes des frontières. Les processus de réparation sont lents, surtout dans des États comme l'Espagne où il existe une culture démocratique de la réparation.

C'est la raison pour laquelle, l'une des luttes à souligner pour illustrer l'articulation des résistances communautaires à travers cette EAP, a été celui engagé par les parents des victimes de Tarajal, un processus de construction de la pensée et de l'action qui a été appelé Tarajal : Transformer la douleur en justice.



L'une des conséquences de cette action de lutte a été la réouverture du cas par l'arrêt de la Cour d'appel provinciale.

Car la société, et également le système judiciaire, s'est imprégnée de cette dimension humaine qui donne aux victimes la présence de leurs familles. Et les victimes des frontières ne sont pas seulement des causes politiques, dans un sens ou dans un autre, qui ouvrent le débat sur l'ouverture ou non des territoires, ce sont surtout des personnes dont les droits sont systématiquement violés dans les espaces des frontières.

L'arrêt, qui réouvre l'affaire de Tarajal, a été une première étape vers la réparation et ce, non seulement par la réouverture, mais parce que dans l'arrêt, on parle enfin des personnes, des enquêtes obligées même si les délits succèdent aux contextes des frontières. Enfin, on rend la dignité à ceux qui sont morts ce jour-là, en leur réintégrant à leur catégorie de personnes. Les familles des victimes ont estimé que cet arrêt était une première



étape vers la réparation.

Parce que la douleur qui a été causée aux familles de Tarajal, n'a pas été seulement la journée pendant laquelle ils ont perdu leurs êtres chers, elle s'est poursuivie par les déclarations du gouvernement, par les déclarations du ministre de l'Intérieur et du représentant de la Garde civile. Le refus du tribunal aux familles d'être présentes dans la procédure judiciaire a continué à leur causer de la douleur, ainsi que le laisser-aller des fonctionnaires publics à identifier leurs morts, le refus du visa pour identifier leurs morts et la décision judiciaire du tribunal d'instruction de Ceuta qui clôturait la procédure et qui a été, d'après les familles, une insulte envers les défunts.

L'ensemble de cette procédure de refus de réparation a également représenté une torture et une maltraitance pour les parents.

L'Association des familles des victimes du Six février a réussi à faire, pour la première fois, trois ans après la mort de leurs parents, un hommage sous forme de deuil.



Les familles des victimes des frontières font généralement un deuil silencieux, invisible, car lorsque nous parlons de population en déplacement, de citoyenneté migrante, la stigmatisation et la criminalisation concerne également les pays d'origine, les familles ont honte de dire où leurs enfants sont morts, comme si elles étaient coupables de quelque chose.

L'hommage a donc été un acte de se défaire de la culpabilisation et de la stigmatisation causées par les politiques migratoires et pour cela, le mot d'ordre des parents dans l'hommage a également été le suivant : Nos enfants ont également une dignité, ils sont également dignes.

Que peut être la réparation ? La réparation peut même être une poignée de terre.

C'est ce que demande la mère de Larios, l'une des personnes qui sont peut-être enterrées à Ceuta et non-identifiées, à la honte de l'administration publique et de la citoyenneté.



Le processus de Transformer la douleur en justice, est un projet transnational car uniquement sous cette approche, il est possible de lutter contre les frontières et de faire partie de quelque chose de plus grand, qui est la recherche de la vérité, de la réparation et de la justice. Les victimes peuvent et doivent être responsables et protagonistes de cette recherche.

Il est vrai que pour les victimes de la « guerre de la frontière », il est beaucoup plus difficile d'être présents et beaucoup plus facile de rendre leurs demandes invisibles. Parce que nous parlons de populations en mouvement, avec des situations



administratives qui entravent leur accès aux droits. Parce que nous parlons de citoyenneté migrante stigmatisée socialement, et parce que nous parlons également d'un racisme et d'un classicisme latent dans notre société, qui sont des obstacles à cette quête de vérité, de réparation et de justice.

Ce projet a pour but de chercher les conditions pour que les familles des victimes de tragédies et de la « guerre des frontières », soient au cœur de ce qui se passe autour de cette tragédie, que ce soit au niveau judiciaire ou institutionnel. Lorsque nous avons avancé dans le projet, nous nous sommes rendu compte du long chemin qui restait.

Que peut être la réparation ? La réparation peut même être une poignée de terre.

C'est ce que demande la mère de Larios, l'une des personnes qui sont peut-être enterrées à Ceuta et non-identifiées, à la honte de l'administration publique et de la citoyenneté.

C'est aussi le cas de la sœur de Brice, un homme qui a perdu la vie à la frontière de Ceuta dans la zone de Benzú, lors d'un saut de clôture, et son corps est resté du côté marocain.

Pour les deux, la réparation commence par une poignée de terre où les deux sont enterrés. Porter cette terre et faire une tombe près de leurs ancêtres est nécessaire pour que les familles fassent le deuil.

Ainsi, la réparation va d'un morceau de terre à la création d'une Association des familles des victimes des frontières, une association qui peut être une future interlocutrice avec les administrations publiques et qui met dans l'agenda politique ce qu'il se passe dans cette « guerre des frontières », où il n'y a que des pertes humaines d'un camp.

Enterrer les morts avec dignité et chercher les disparus de la guerre

des frontières est l'une des demandes des familles des victimes.

À la frontière espagnole, entre autres choses, il n'y a pas de registres des disparus, ils ont fait de mauvaises autopsies d'éventuelles victimes de violence aux frontières⁷⁹. Ils ont enterré des musulmans en moins de 24 heures selon des rites religieux, sans attendre la présence de leurs familles.⁸⁰ Et on devrait appliquer aux survivants des tragédies des frontières espagnoles (que ce soit des clôtures ou des bateaux de fortune), les Protocoles des victimes des tragédies multiples⁸¹ en faisant primer leur qualité de personne au-delà de la Loi sur l'immigration.

Les recherches de disparus de tragédies à la frontière doivent être tout aussi diligentes que s'il s'agissait de personnes de nationalité espagnole et/ou européenne.

Les ambassades espagnoles dans les pays d'origine devraient être les instruments pour communiquer aux familles les disparitions ou les défunts, en simplifiant les voies de reconnaissance des corps grâce aux ADN, ou en fournissant les documents nécessaires aux familles pour voyager là où se trouvent les corps de leurs être chers.

Il est essentiel, pour rendre la dignité aux victimes des frontières et pour commencer les processus de réparation, de compter sur un registre de personnes disparues⁸², et d'établir des protocoles entre les services de sauvetage et les autorités de contrôle des frontières, intégrant les personnes qui ont demandé à être sauvées et qui n'ont pas été retrouvées.



79. « la Cour n'écarte pas que les rapports d'expertise des corps retrouvés sur la plage de Ceuta ont été élaborés avec des « prises inutiles ». Ces cadavres ont été enterrés à Ceuta à peine un jour après avoir été retrouvés et le procès-verbal souligne qu'il n'a pas été réalisé d'« analyses spécifiques » intéressantes pour déterminer si l'intervention de la Garde civile a eu une influence sur la mort, comme des analyses « toxicologiques et histopathologiques », Public, 12 janvier 2017. Disponible sur : <http://www.publico.es/sociedad/audiencia-ceuta-prsias-innecesarias-autopsias.html>

80. Echarri, Carmen. "Un regreso (imposible) a Senegal". El Faro de Ceuta. 20 January 2017. Available at: <http://elfarodeceuta.es/2017/01/20/regreso-imposible-senegal/>

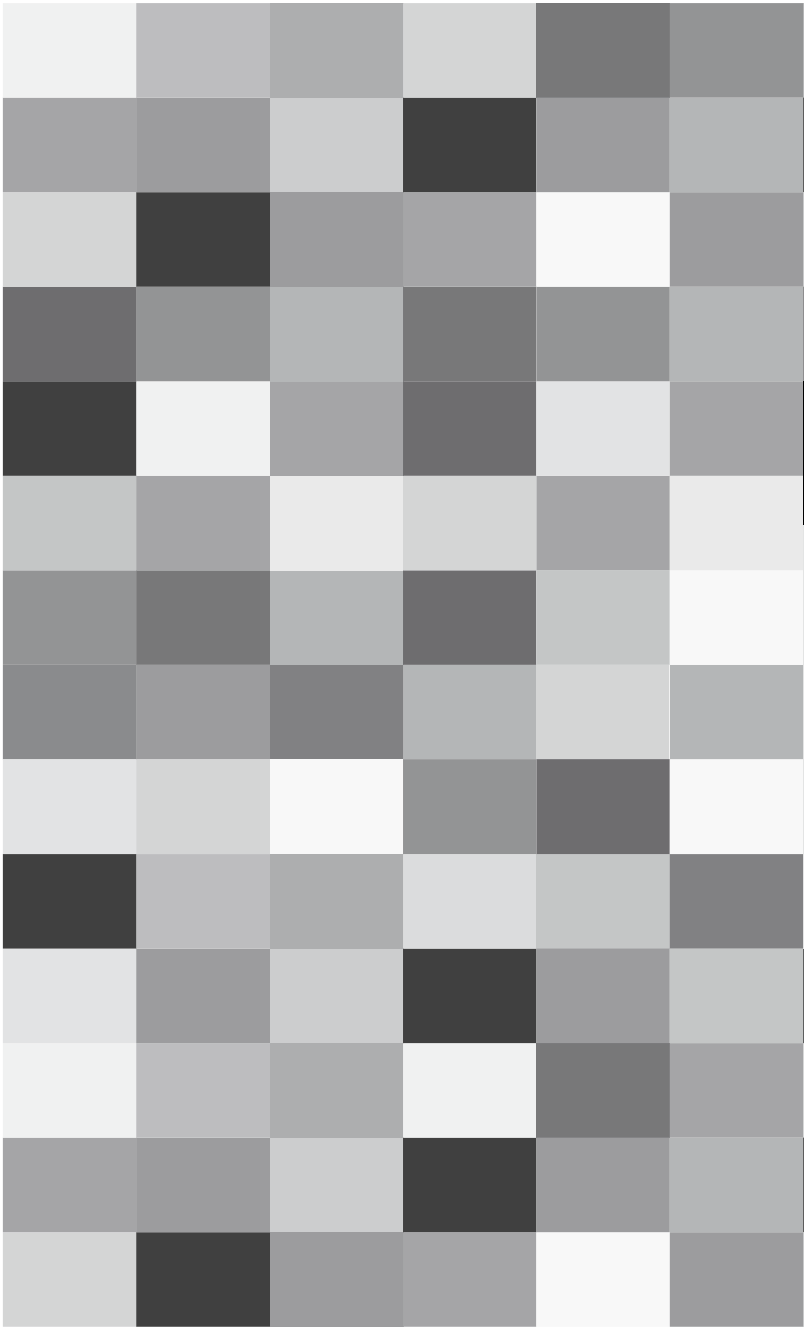
81. « La 4e section du protocole reprend le besoin d'établir un pôle d'assistance aux parents et l'obtention de données « ante mortem », une pôle qui disposera de quatre espaces de base : un point d'information, un bureau de réception des plaintes, un bureau « ante mortem » ou une zone d'obtention de données « ante mortem » et une zone d'assistance sanitaire sociale et psychologique. Le Décret royal stipule que, outre les autres professionnels, il y aura des équipes de psychologues aussi bien dans le point d'information que dans la zone d'assistance aux parents. » « Un protocole national d'intervention a été approuvé en cas de victimes multiples en présence de psychologues ». Infocop. 4 mai 2009. Disponible sur : http://www.infocop.es/view_article.asp?id=2372

82. En Italie, le CEPD (Commissaire spécial des personnes disparues) est en train de recueillir des informations sur les disparus des frontières italiennes, en favorisant la coordination des administrations qui doivent s'impliquer dans leur recherche.

Épilogue

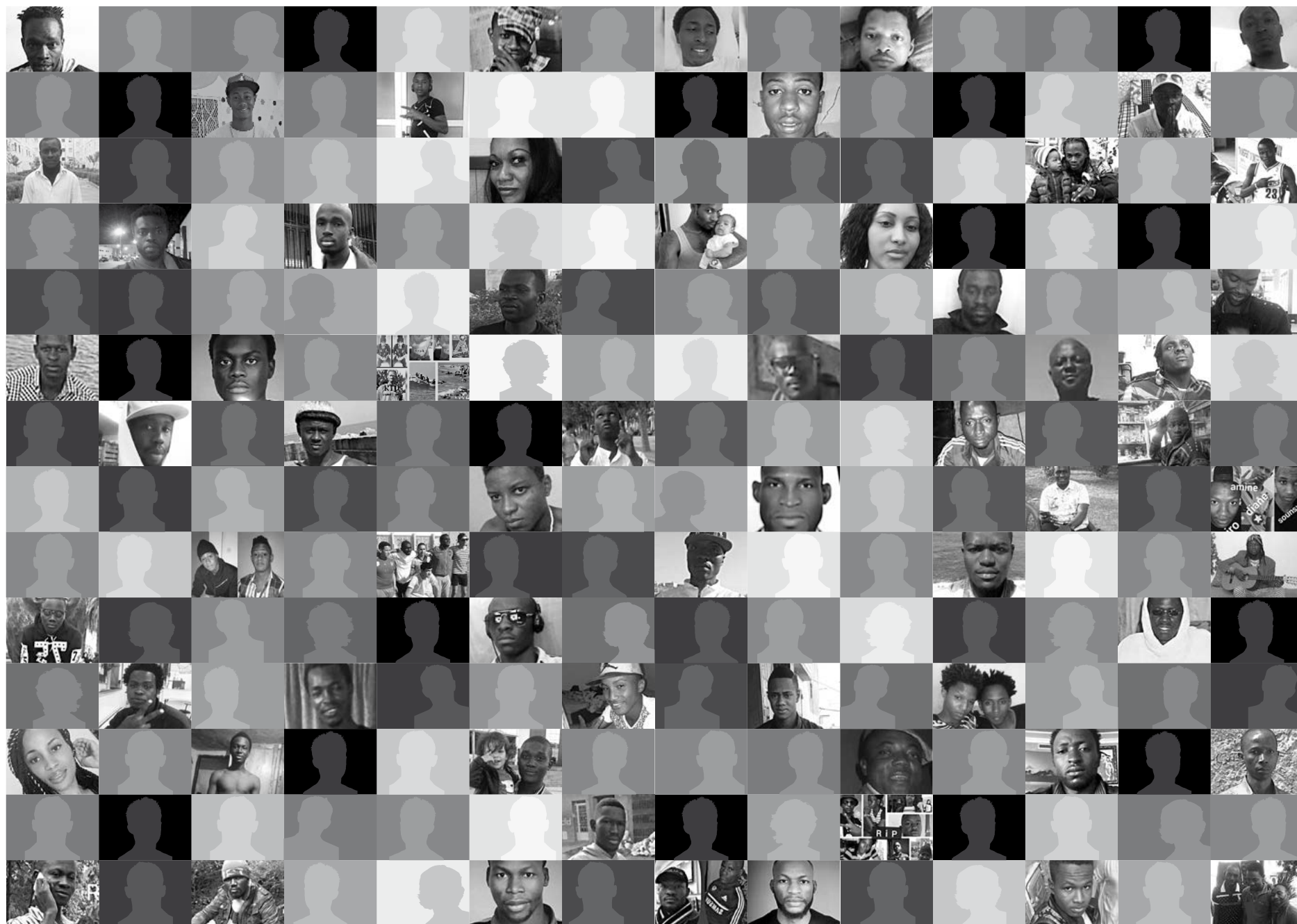
In Memoriam





In Memoriam

Nous ne pouvons terminer ce rapport sans penser à eux et à elles. Ils sont tombés au pied de la clôture, ils ont disparu en mer. Les victimes gisent enterrées dans des tombes sans nom. Ils ont laissé leur famille, leur père, leur mère, leurs frères, mais aussi leurs fils et leurs filles. Leurs noms ont été déshonorés par les autorités qui les ont assassinés par effet ou par omission. De nombreuses personnes attendent de connaître la vérité sur leurs morts, de voir réparer la douleur de leurs familles, et que la justice soit à la fin un requiem en leur mémoire.





**CA-MINANDO
FRONTERAS**

The logo features the text "CA-MINANDO" on the top line and "FRONTERAS" on the bottom line, both in a bold, black, sans-serif font. The text is centered and partially enclosed by a red dashed line that forms a stylized, irregular border around the words.

**CA-MINANDO
FRONTERAS**

